

X R
Formalité de publicité

N° 3265

ANC. 67-2 E

Date	5 -
Salaire ..	1 -

du

24 OCT. 1969

Vol.

5309

n°

6

Dépôt

Vol.

247

n°

1118

1000000
1000000

L'AN MIL NEUF CENT SOIXANTE NEUF
Et le quatre octobre.

PARDEVANT Maître Denis ROUSSET ROUVIERE

Notaire à Marseille, soussigné, agissant en qualité
d'Administrateur de l'étude de Maître Jacques
LACHAMP, nommé auxdites fonctions par jugement du
Tribunal de Grande Instance de Marseille, en date du
vingt quatre juillet mil neuf cent soixante neuf,

A COMPARU

Monsieur Georges André Jean CRAVERO,
Entrepreneur, demeurant à Marseille, 22 Boulevard
Jean Labro

Agissant en sa qualité de
Président du Conseil d'Administration
Directeur Général, au nom et pour le
compte de la SOCIÉTÉ ANONYME IMMOBILIÈRE
" LA ROUVIERE ", société anonyme au capi-
tal de un million cent mille francs, dont
le siège social est à Marseille, 83 Boule-
vard du Redon,

Ladite société constituée ori-
ginairement sous la forme de Société
Civile Immobilière, et sous la dénomination
de " SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE LA
ROUVIERE ", au capital de cinq cents nou-
veaux francs, suivant acte sous seings
privés en date à Marseille, du vingt No-
vembre mil neuf cent cinquante huit,
enregistré à Marseille, A.C.2., le six
Mars mil neuf cent soixante et un, borde-
reau numéro 507 / 1, aux droits de seize
Nouveaux francs, dont un original a été
déposé et est demeuré annexé à un acte
reçu aux minutes de Maître LACHAMP, Notai-
re à Marseille, le sept février mil neuf
cent soixante et un,

A vu son capital augmenté et
porté à un million cent mille nouveaux
francs, et a été transformée en Société
anonyme, suivant acte sous seings privés

66 0707 1 40 001 4 Janvier 1966

14

R

B

2500000

1400000

en date à Marseille des dix et dix sept avril mil neuf cent dix-neuf et un volume 759, numéro 105, bureau 117, aux droits de dix sept mille cinq cent quatre vingt deux francs, déposés aux minutes de Maître LACHAMP, Notaire sus-nommé, suivant acte de dépôt du douze Mai mil neuf cent dix-neuf et un.

Le tout, déposé et publié conformément à la loi.

Ladite société inscrite au registre du Commerce de Marseille, sous le numéro 61 B 312.

Monsieur CRAVENO, notaire auxiliaire, et ayant tous pouvoirs aux fins des présentes, en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration de ladite société, en date du dix sept avril mil neuf cent dix-neuf et un, dont une copie certifiée conforme du procès-verbal de ladite délibération est demeurée annexée à l'acte de dépôt sus-énoncé, reçu aux minutes de Maître LACHAMP, Notaire sus-nommé, le douze Mai mil neuf cent dix-neuf et un.

Le Conseil d'Administration ayant lui-même tous pouvoirs en vertu de l'article "troisième" des statuts.

LEQUEL, en qualité, agissant de qui suit:

EXPOSE

Suivant acte reçu aux minutes de Maître LACHAMP, Notaire sus-nommé, le onze Février mil neuf cent dix-neuf et un, publié au bureau des hypothèques de Marseille, le vingt Mars mil neuf cent dix-neuf et un, volume 2.931, numéro 31, la Société Anonyme Immobilière "LA NOUVIERE", alors Société civile immobilière, a acquis:

de Monsieur MARCEL ALBERT OUCHER, Entraineur proprietaire demeurant à Marseille, quartier de la Panouze, Boulevard du Tonon, possédant de son terrain d'une superficie de vingt sept hectares, cinquante trois ares, trente sept centiares, porté au cadastre de la ville de Marseille, quartier de la Panouze, Boulevard du Tonon, numéro 107, 21 fraction numéro 30, pour une contenance de vingt huit hectares quarante trois ares, trente sept centiares.

Cette acquisition est faite moyennant le prix principal de deux millions deux cent cinquante mille Nouveaux francs; sur lequel prix il est dû quatre cent quinze mille Nouveaux francs ont été payés dans l'acte de vente au solde, soit la somme de un million deux cent cinquante mille Nouveaux francs, la Société s'est obligée à payer le solde de treize fractions nouvelles et consécutives, les deux premières de cent mille Nouveaux

francs, - et la treizième et dernière, de cinquante mille Nouveaux francs; pour la première fraction, venir à échéance et être payée le quatorze juillet mil neuf cent soixante et un; - la seconde: le quatorze août mil neuf cent soixante et un; - et ainsi de suite, de mois en mois, jusqu'à complet paiement, le tout, sans intérêt.

Pour garantir le solde du prix de ladite acquisition, inscription a été prise au deuxième bureau des Hypothèques de Marseille, le vingt trois mil neuf cent soixante et un, volume 730 numéro 100.

Audit acte, le vendeur a déclaré:

Qu'il était né à Bragosa, (Douche du Rhône), le vingt trois mil neuf cent douze,

Qu'il était époux de Madame Simone SARLIN, avec laquelle il était marié sous le régime de la communauté légale de biens, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la Mairie de Marseille, le vingt deux juillet mil neuf cent trente sept,

Qu'il n'était pas en état de faillite, règlement judiciaire, ou de cessation de paiement,

Qu'il n'était pas touché, ni susceptible de l'être par les dispositions des ordonnances en vigueur sur les profits illicites et l'indignité nationale,

Et que l'immeuble vendu était grevé de diverses inscriptions dont il s'est obligé à rapporter mainlevée et certificat de radiation, dans le plus bref délai.

Audit acte, est également intervenue Madame ORCIERE, née SARLIN, laquelle a déclaré n'avoir pas fait inscrire l'hypothèque légale sur lui accordée la loi contre son mari, sur ledit immeuble.

Il est précisé que les inscriptions grevant ledit immeuble ont été radiées depuis lors, en vertu de divers actes, soit administratifs, soit reçus aux minutes de Maître LACHAMP, Notaire sus-nommé.

Quant à l'inscription de privilège de vendeur sus-relatée, elle a été radiée en vertu de quatre actes de mainlevée, reçus aux minutes de Maître LACHAMP, Notaire sus-nommé, savoir:

- le premier: le dix huit octobre mil neuf cent soixante et un,
- les deuxième et troisième: le trois février mil neuf cent soixante cinq,
- et le quatrième, le vingt sept janvier mil neuf cent soixante sept.

- II -

Suivant acte sous seings privés, en date à Marseille, du trois juillet mil neuf cent soixante et un, dont l'un des originaux a été déposé aux minutes de Maître LACHAMP, Notaire sus-nommé, par acte de dépôt, en date du huit août mil neuf cent soixante et un, dont une expédition a été publiée au deuxième bureau des Hypothèques de Marseille, le onse septembre mil neuf

ont été créés et un volume 3.035, numéro 21, Monsieur GRAVERO, en qualité, a établi :

l'état descriptif de division devant s'appliquer à l'ensemble immobilier à construire sur le terrain acquis, ainsi qu'il a été expliqué ci-dessus.

Le règlement de co-propriété et l'état descriptif de division devant s'appliquer aux constructions à édifier sur ledit terrain, et notamment aux immeubles " C ", " D ", " E ", et

Aux termes de cet état descriptif de division, il avait été également créé un lot portant le numéro CINQ MILLE con-

sistant en :
- Lot n° 5 : usage commercial ou de garage à répartir ultérieurement après autorisation administrative ;

Auquel lot, il avait été affectés les vingt mille / Trois cent cinquante millièmes de la propriété du sol, et des parties communes

III -
Suivant acte sous seings privés, en date à Marseille, du vingt avril mil neuf cent soixante deux, dont l'un des originaux est déposé aux minutes de Maître LACHAMP, Notaire sus-nommé, par acte en date du vingt avril mil neuf cent soixante deux, et dont une expédition a été publiée au deuxième bureau des hypothèques de Marseille, le seize mai mil neuf cent soixante deux, volume 3.100, numéro 6,

Monsieur GRAVERO, en qualité, a établi l'état descriptif de division et le règlement de co-propriété devant s'appliquer aux immeubles " A ", " B ", " C ", à édifier sur ledit terrain,

et l'état descriptif de division devant s'appliquer à l'ensemble du terrain, sur laquelle sont affectés lesdits immeubles.

En outre, aux termes du même acte, la répartition des appartements du rez-de-chaussée des immeubles VII et DEUX du Bâtiment " F " a été modifiée, et il a été créé deux appartements

En suite de cette création, les millièmes du sol de l'ensemble immobilier ont été portés de deux cent cinquante sept mille sept cent trente cinq / Trois cent millièmes à deux cent cinquante sept mille huit cent quatre vingt dix / Trois cent millièmes, soit pour l'immeuble VII du Bâtiment " F " cinq cent dix cent cinquante cinq / Trois cent millièmes, - et pour l'immeuble DEUX du même Bâtiment cinq mille six cent quatre vingt / Trois cent millièmes.

Suivant acte reçu aux minutes de Maître LACHAMP, Notaire sus-nommé, le vingt huit septembre mil neuf cent soixante deux, publié au deuxième bureau des hypothèques de Marseille, le trente novembre mil neuf cent soixante deux, volume 3.311, numéro 15

Monsieur GRAVERO, en qualité, a :
- Apporté une modification au Bâtiment " E ", immeuble n° 100, par suite de la création de deux appartements sup-

plémentaires, au vingtième étage, et deux nouvelles caves au sous-sol, et il a été affecté les millièmes correspondants aux nouveaux lots.

2°/ Apporté diverses autres modifications dans la répartition intérieure des étages. En conséquence, les numérateurs des fractions de millièmes ont été modifiés.

En outre, aux termes de cet acte, le 1^{er} lot numéro CDM MILLE a été supprimé et remplacé par les lots numéros trois mille sept cent quatre vingt dix neuf, trois mille huit cent, trois mille huit cent un, et trois mille huit cent deux, (s'appliquant aux deux appartements et aux deux caves nouvellement créés), et par le lot numéro CDM MILLE VII.

Auquel lot, il a été affecté après attribution de millièmes aux autres lots nouvellement créés ainsi qu'il vient d'être expliqué, les dix neuf mille trois cent vingt / Trois cent millièmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

- V -

Suivant acte sous seings privés, en date du dix Octobre mil neuf cent soixante trois, déposé aux minutes de Maître LACHAISE, notaire sus-nommé, par acte de dépôt en date du vingt et un décembre mil neuf cent soixante quatre, dont une expédition a été publiée au deuxième bureau des hypothèques de Marseille, le quatre janvier mil neuf cent soixante cinq, volume 3.906, numéro 11,

Monsieur CRAVERO, en qualité de représentant de l'état de division du Dénivelé " B ", (formé par l'accolement des Dénivelés " B " et " H ", primitivement prévus), - fixé les tantièmes de charges affectées à chacun des locaux de l'ensemble immobilier, indépendamment des millièmes de co-propriété du sol, - et a révisé les articles trois à dix huit du règlement de co-propriété, en date du huit août mil neuf cent soixante et un, - et a été de nouvelles dispositions.

Aux termes de cet acte, le lot numéro CDM MILLE VII a été supprimé et remplacé par divers autres lots auxquels ont été affectés un certain nombre de millièmes et notamment :

- le lot numéro SIX MILLE consistant en :
" locaux à usage commercial à diviser et répartir ultérieurement après autorisations administratives ".

Auquel lot, il avait été affecté les trois mille six cents / Trois cent millièmes de la propriété du sol et des parties communes générales ;

- le lot numéro SIX MILLE CDM CENTS consistant en :
" locaux à usage commercial à diviser et répartir ultérieurement après autorisation administrative ".

Auquel lot, il avait été affecté les trois cent cinquante / Trois cent millièmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

Etant ici précisé que la construction des immeubles dépendant du bâtiment "D", a été autorisée suivant décisions administratives portant permis de construire, numéro 2570 - 64 - 1411 P, en date du trente et un Janvier mil neuf cent soixante quatre, dont une photocopie est déposée annexée à l'acte aux minutes de Maître LACHAMP, Notaire sus-nommé, en vingt et un décembre mil neuf cent soixante quatre.

Suivant acte sous seings privés en date à Marseille, du premier Juin mil neuf cent soixante six, déposé au rang des minutes de Maître LACHAMP, Notaire sus-nommé, par acte de dépôt en date du premier Juin mil neuf cent soixante six, et dont une expédition a été publiée au deuxième bureau des Hypothèques de Marseille, le dix huit mil neuf cent soixante six, volume 4.483 numéro 20.

Donneur CHAVERO, en qualité, a établi l'état de division du GROUPE DE GARAGES, comprenant trois cent vingt garages situés derrière le Bâtiment "C".

Aux termes de cet acte, la lot numéro SEPT MILLE, prévu au plan de lotissement sous seings privés sus-visé, du dix octobre mil neuf cent soixante trois, déposé aux minutes de Maître LACHAMP, Notaire sus-nommé, le vingt et un décembre mil neuf cent soixante quatre, est supprimé et remplacé par :

Les lots numérotés de SEPT MILLE UN à SEPT MILLE TROIS CENTS MILLE, incluant consistant en trois cent vingt garages, situés derrière le Bâtiment "C".

Etant ici précisé que la construction de ces trois cent vingt garages situés derrière Bâtiment "C" a été autorisée suivant décisions administratives portant permis de construire, numéro 2570 - 64 - 1411 P, en date du dix huit mil neuf cent soixante quatre; et la lot numéro SEPT MILLE TROIS CENTS TRENTE consistant

en un usage de garages à édifier et répartir entre eux.

Aux termes de cet acte attribué les deux mille cinq cent cinquante six (2556) cent cinquante six de la propriété du sol et des parties communes révoquées.

VIII
Suivant acte reçu au concubinage par Maître COURTES, Notaire à Marseille, en qualité d'administrateur de l'étude de Maître Jacques LACHAMP, Notaire à Marseille, sus-nommé, par jugement du Tribunal de grande Instance de Marseille, en date du deux Mai mil neuf cent soixante six, et Maître VIAL, Notaire à Marseille, le trois février mil neuf cent soixante sept, dont une expédition a été publiée au deuxième bureau des Hypothèques de Marseille, le vingt deux février mil neuf cent soixante sept, volume 4.656 numéro 10.

Donneur CHAVERO, en qualité, a modifié la désignation du centre communal.

- en supprimant le lot numéro SIX MILLE et en le remplaçant par les lots numéros SIX MILLE VII, SIX MILLE HUIT, et SIX MILLE NEUF, avec répartition entre eux, des millimètres affectés précédemment au lot numéro SIX MILLE,

- et en supprimant le lot numéro SIX MILLE CINQ CENTS et en le remplaçant par les lots numéros SIX MILLE CINQ CENT UN, SIX MILLE CINQ CENT DEUX, avec répartition entre eux, des millimètres affectés précédemment au lot numéro SIX MILLE CINQ CENTS.

- VIII -

Suivant acte sous seings privés en date à Marseille, du vingt six mai mil neuf cent soixante sept, passé aux minutes de Maître LACHAMP, Notaire sus-nommé, par acte de dépôt, en date du même jour, vingt six mai mil neuf cent soixante sept, et dont une expédition sera publiée au deuxième bureau des Hypothèques de Marseille, le vingt six juin mil neuf cent soixante sept, volume 4.783, numéro 19,

Monsieur CRAVERO, en-qualité, a dressé en un tableau modificatif au tableau de répartition des charges annexé à l'acte du dix octobre mil neuf cent soixante trois, déposé au rang des minutes de Maître LACHAMP, par acte du vingt et un décembre mil neuf cent soixante quatre, sus-analysé,

la nouvelle répartition des tantièmes des charges affectées aux appartements dépendant du bâtiment "B".

Aux termes de ce tableau, il a été reporté également les tantièmes des charges des autres bâtiments (non modifiés), pour que ce tableau présente un aspect complet.

- IX -

Suivant acte reçu aux minutes de Maître LACHAMP, Notaire sus-nommé, le vingt quatre juin mil neuf cent soixante sept, dont une expédition a été publiée au deuxième bureau des Hypothèques de Marseille, le deux juillet mil neuf cent soixante sept, volume 4.804, numéro 16,

Monsieur CRAVERO, en-qualité, a déclaré modifier la consistance des appartements situés aux Quatrième et Septième étages de l'immeuble numéro DOUZE du BÂTIMENT B, formant respectivement les lots CINQ MILLE NEUF CENT ONZE - CINQ MILLE NEUF CENT DOUZE, CINQ MILLE NEUF CENT DIX SEPT et CINQ MILLE NEUF CENT DIX HUIT, en déplaçant la cloison intérieure des salles séjour des appartements, sans qu'il soit modifié la répartition des tantièmes des charges, mais en rectifiant par contre la répartition des tantièmes de charge, de telle sorte qu'à ces appartements ont été affectés:

- aux lots CINQ MILLE NEUF CENT ONZE - et CINQ MILLE NEUF CENT DIX SEPT: soixante dix / tantièmes pour chacun,
- et aux lots CINQ MILLE NEUF CENT DOUZE - et CINQ MILLE NEUF CENT DIX HUIT: soixante / tantièmes pour chacun.

Suivant acte reçu aux minutes de Maître LACHAMP, Notaire
pub, le huit août mil neuf cent soixante sept, dont une
expédition a été publiée au deuxième bureau des Hypothèques de
Paris, le deux septembre mil neuf cent soixante sept, volume
219, folio 173.

Monsieur DAVEN, en qualité, a déclaré modifier la consis-
tence des appartements situés au neuvième étage de l'immeuble
numéro huit, dépendant du BÂTIMENT B, et du treizième étage de l'
immeuble numéro six, dépendant du même Bâtiment, formant respec-
tivement les lots CINQ MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT TREIZE -
CINQ MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT QUATORZE, - CINQ MILLE SIX
CENT QUATRE VINGT TROIS, - et CINQ MILLE SIX CENT QUATRE VINGT
QUATRE, en réglant la cloison intérieure des salles de
séjour de ces appartements, sans qu'il soit modifié la réparti-
tion des millièmes, mais en rectifiant par contre la répartition
du standing de chaque de telle sorte qu'à ces appartements
soient affectés :

pour le lot CINQ MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT TRE et
CINQ MILLE SIX CENT QUATRE VINGT TROIS: Soixante - 2 / 3 : à nos
chacun.

et pour le lot CINQ MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT QUATORZE
et CINQ MILLE SIX CENT QUATRE VINGT QUATRE: Soixante / Tantièmes
pour chacun.

Suivant acte reçu aux minutes de Maître LACHAMP, Notaire
pub, le dix huit août mil neuf cent soixante huit, dont une
expédition a été publiée au deuxième bureau des Hypothèques de
Paris, le deux septembre mil neuf cent soixante huit, volume
219, folio 173.

Monsieur DAVEN, en qualité, a déclaré modifier de la
manière que ci-dessous (se voir pages NEUF et DIX ci-dessus),
les appartements situés au onzième étage de l'immeuble numéro
neuf, dépendant du B, et du huitième étage de l'immeuble numéro
deux, dépendant du même Bâtiment, formant respectivement les
lots CINQ MILLE SIX CENT SOIXANTE DIX NEUF, - CINQ MILLE SIX
CENT QUATRE VINGT, - CINQ MILLE NEUF CENT DIX NEUF, - et CINQ
MILLE NEUF CENT VINGT, en réglant la cloison mitoyenne des
salles de séjour, sans que la répartition des millièmes soit
modifiée, mais en rectifiant par contre la répartition des
tantièmes de chaque de telle sorte qu'à ces appartements ont
été affectés :

pour le lot CINQ MILLE SIX CENT SOIXANTE DIX NEUF, et CINQ
MILLE NEUF CENT DIX NEUF: Soixante dix / tantièmes pour chacun,
et pour le lot CINQ MILLE SIX CENT QUATRE VINGT et
CINQ MILLE NEUF CENT VINGT: Soixante / tantièmes pour chacun.

- XII -

Suivant acte sous seings privés en date du dix huit mil neuf cent soixante huit, déposé aux minutes de Maître LACHAMP, Notaire sus-nommé, par acte de dépôt en date du dix huit mil neuf cent soixante huit, dont une expédition a été publiée au deuxième bureau des Hypothèques de Marseille, le dix huit juin mil neuf cent soixante huit, volume 5.203, numéro 5

Monsieur CRAVERO, es-qualité, a modifié la désignation des immeubles numéros VII à SIX inclus dépendant du BATIMENT B (soit la totalité des appartements et des caves composant ces immeubles), en supprimant les lots numéros cinq mille deux à cinq mille quatre cent quatre vingt treize inclus, et en les remplaçant par les lots numéros huit mille à huit mille sept cent trente et un inclus,

avec répartition entre eux des millièmes affectés précédemment aux lots numéros cinq mille deux à cinq mille quatre cent quatre vingt treize inclus.

Etant ici précisé que ces modifications avaient été autorisées suivant décisions administratives en date du seize février mil neuf cent soixante huit, dont une photocopie est demeurée annexée à l'acte de dépôt présentement analysé.

CECI EXPOSE,

Monsieur CRAVERO, es-qualité, rappelle que la Société Anonyme Immobilière " LA ROUVIERE " s'est réservée dans les actes sus-énoncés, le droit de modifier, jusqu'à la délivrance du certificat de conformité, les règlements de co-propriété de l'ensemble immobilier " LA ROUVIERE ", pour les besoins de la construction, ou pour toute autre cause.

En conséquence, ladite Société anonyme Immobilière " LA ROUVIERE ", a décidé de supprimer le lot numéro SEPT MILLE TROIS CENT TRENTE, désigné comme suit à l'acte ci-dessus visé, en date du premier juin mil neuf cent soixante six, (paragraphe SIX de l'exposé qui précède),

" Locaux à usage de garages à édifier et répartir ultérieurement ",

Auquel lot, il a été attribué les deux mille cinq cent soixante dix / Trois cent millièmes de la propriété du sol, et des parties communes générales,

Et de le remplacer par CINQ CENT QUATRE Lots, savoir :
- CINQ CENT VINGT TROIS lots devant porter les numéros SEPT MILLE TROIS CENT TRENTE ET UN, à SEPT MILLE HUIT CENT CINQUANTE TROIS inclus, devant consister en cinq cent vingt trois boxes-garages, situés au pied du BATIMENT B, partie sous les immeubles numérotés de UN à DOUZE, dudit BATIMENT B, et partie devant lesdits immeubles, façade loggias, et ce, sur quatre niveaux.

Etant ici indiqué que :

- les garages situés au premier niveau ont de plain pied avec les caves situées au premier sous-sol du BATIMENT B,

- les garages situés au deuxième niveau dont de plain pied avec les caves situées au deuxième sous-sol du BATIMENT B,

- les garages situés au troisième niveau sont de plain pied avec les caves situées au troisième sous-sol du BATIMENT B,

- les garages situés au quatrième niveau dont de plain pied avec les caves situées au quatrième sous-sol du BATIMENT B.

- ET UN LOT devant porter le numéro SEPT MILLE HUIT CENT CINQUANTE QUATRE, devant consister en locaux à usage de garages que la Société Anonyme Immobilière LA ROUVIERE se réserve d'édifier et répartir ultérieurement.

ETANT ICI INDIQUE que la construction des cinq cent vingt trois boxes-garages a fait l'objet d'un permis de construire délivré par les services administratifs compétents, le vingt trois Juin mil neuf cent soixante neuf, sous le numéro 13-055-9-98.782.

EN RAISON DE CE QUI PRECEDE,

Monsieur CRAVERO es-qualité, dépose au rang des minutes de Maître ROUSSET ROUVIERE, administrateur de l'étude de Maître LACHAMP,

- un plan d'ensemble des garages situés au premier niveau,

- un plan d'ensemble des garages situés au deuxième niveau,

- un plan d'ensemble des garages situés au troisième niveau,

- un plan d'ensemble des garages situés au quatrième niveau,

- une photocopie du permis de construire sus-visé.

ET DE MEME SUITE, il est passé à la désignation des nouveaux lots:

PREMIER NIVEAU

LOT Numéro SEPT MILLE TROIS CENT TRENTE ET UN

Le garage portant le numéro UN, situé sous l'immeuble UN
Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales, 3/300.000

LOT Numéro SEPT MILLE TROIS CENT TRENTE DEUX

Le garage portant le numéro DEUX, situé sous l'immeuble UN,

Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales, 3/300.000

LOT Numéro SEPT MILLE TROIS CENT TRENTE TROIS

Le garage portant le numéro TROIS, situé sous l'immeuble UN

Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales 3/300.000

à reporter

9/300.000

	Report	9/300.000
<u>TRE</u>	<u>LOT Numéro SEPT MILLE TROIS CENT TRENTE QUATRE</u>	
sous l'immeuble VII	Le garage portant le numéro QUATRE, situé	
et des parties communes générales	Et les trois / Trois cent millièmes du sol	3/300.000
	<u>LOT Numéro SEPT MILLE TROIS CENT TRENTE CINQ</u>	
sous l'immeuble DEUX,	Le garage portant le numéro CINQ, situé	
et des parties communes générales,	Et les trois / Trois cent millièmes du sol	3/300.000
	<u>LOT Numéro SEPT MILLE TROIS CENT TRENTE SIX</u>	
sous l'immeuble DEUX,	Le garage portant le numéro SIX, situé	
et des parties communes générales	Et les trois / Trois cent millièmes du sol	3/300.000
	<u>LOT Numéro SEPT MILLE TROIS CENT TRENTE SEPT</u>	
sous l'immeuble DEUX,	Le garage portant le numéro SEPT, situé	
et des parties communes générales	Et les trois / Trois cent millièmes du sol	3/300.000
	<u>LOT Numéro SEPT MILLE TROIS CENT TRENTE HUIT</u>	
sous l'immeuble DEUX	Le garage portant le numéro HUIT, situé	
et des parties communes générales	Et les trois / Trois cent millièmes du sol	3/300.000
	<u>LOT Numéro SEPT MILLE TROIS CENT TRENTE NEUF</u>	
sous l'immeuble TROIS	Le garage portant le numéro NEUF, situé	
et des parties communes générales	Et les trois / Trois cent millièmes du sol	3/300.000
	<u>LOT Numéro SEPT MILLE TROIS CENT QUARANTE</u>	
sous l'immeuble TROIS,	Le garage portant le numéro DIX, situé	
et des parties communes générales	Et les trois / Trois cent millièmes du sol	3/300.000
	<u>LOT Numéro SEPT MILLE TROIS CENT QUARANTE</u>	
<u>ET UN</u>	Le garage portant le numéro ONZE, situé	
sous l'immeuble TROIS,	Et les trois / Trois cent millièmes du sol	3/300.000
et des parties communes générales		
	<u>LOT Numéro SEPT MILLE TROIS CENT QUARANTE</u>	
<u>DEUX</u>	Le garage portant le numéro DOUZE, situé	
sous l'immeuble TROIS	Et les trois / Trois cent millièmes du sol	3/300.000
et des parties communes générales		
	à reporter:	36/300.000

6^e vol

	Report:	36/300.000
<u>TROIS</u>	<u>LOT Numéro SEPT MILLE TROIS CENT QUARANTE</u> Le garage portant le numéro TREIZE, situé sous l'immeuble QUATRE Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>QUATRE</u>	<u>LOT Numéro SEPT MILLE TROIS CENT QUARANTE</u> Le garage portant le numéro QUATORZE, situé sous l'immeuble QUATRE Et les trois / Trois cent millièmes du sol, et des parties communes générales	3/300.000
<u>CINQ</u>	<u>LOT Numéro SEPT MILLE TROIS CENT QUARANTE</u> Le garage portant le numéro QUINZE, situé sous l'immeuble QUATRE Et les trois / Trois cent millièmes du sol, et des parties communes générales	3/300.000
<u>SIX</u>	<u>LOT Numéro SEPT MILLE TROIS CENT QUARANTE</u> Le garage portant le numéro SEIZE, situé sous l'immeuble QUATRE Et les trois / Trois cent millièmes du sol, et des parties communes générales	3/300.000
<u>SEPT</u>	<u>LOT Numéro SEPT MILLE TROIS CENT QUARANTE</u> Le garage portant le numéro DIX SEPT, situé sous l'immeuble CINQ Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>HUIT</u>	<u>LOT Numéro SEPT MILLE TROIS CENT QUARANTE</u> Le garage portant le numéro DIX HUIT, situé sous l'immeuble CINQ Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>NEUF</u>	<u>LOT Numéro SEPT MILLE TROIS CENT QUARANTE</u> Le garage portant le numéro DIX NEUF, situé sous l'immeuble CINQ Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	3/300.000
	<u>LOT Numéro SEPT MILLE TROIS CENT CINQUANTE</u> Le garage portant le numéro VINGT, situé sous l'immeuble CINQ Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	3/300.000
	Report:	60/300.000

Report: 60/300.000

<u>LOT Numéro SEPT MILLE TROIS CENT CINQUANTE</u>		
<u>ET VII</u>	Le garage portant le numéro VINGT ET VII situé sous l'immeuble SIX Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE TROIS CENT CINQUANTE</u>		
<u>DEUX</u>	Le garage portant le numéro VINGT DEUX, situé sous l'immeuble SIX Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE TROIS CENT CINQUANTE</u>		
<u>TROIS</u>	Le garage portant le numéro VINGT TROIS situé sous l'immeuble SIX Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE TROIS CENT CINQUANTE</u>		
<u>QUATRE</u>	Le garage portant le numéro VINGT QUATRE situé sous l'immeuble SIX Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE TROIS CENT CINQUANTE</u>		
<u>CINQ</u>	Le garage portant le numéro VINGT CINQ, situé sous l'immeuble SEPT Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE TROIS CENT CINQUANTE</u>		
<u>SIX</u>	Le garage portant le numéro VINGT SIX, situé sous l'immeuble SEPT Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE TROIS CENT CINQUANTE</u>		
<u>SEPT</u>	Le garage portant le numéro VINGT SEPT, situé sous l'immeuble SEPT, Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE TROIS CENT CINQUANTE</u>		
<u>HUIT</u>	Le garage portant le numéro VINGT HUIT situé sous l'immeuble SEPT Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	3/300.000
à reporter:		81/300.000

	Report: 84/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE TROIS CENT CINQUANTE</u>	
NEUF	
Le garage portant le numéro VINGT NEUF situé sous l'immeuble HUIT	
Et les trois / Trois cent millions du col et des parties communes générales	3/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE TROIS CENT SOIXANTE</u>	
Le garage portant le numéro TRENTE, situé sous l'immeuble HUIT	
Et les trois / Trois cent millions du col et des parties communes générales	3/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE TROIS CENT SOIXANTE</u>	
ET UN	
Le garage portant le numéro TRENTE ET UN situé sous l'immeuble HUIT	
Et les trois / Trois cent millions du col et des parties communes générales	3/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE TROIS CENT SOIXANTE</u>	
DEUX	
Le garage portant le numéro TRENTE DEUX situé sous l'immeuble HUIT	
Et les trois / Trois cent millions du col et des parties communes générales	3/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE TROIS CENT SOIXANTE</u>	
TROIS	
Le garage portant le numéro TRENTE TROIS situé sous l'immeuble NEUF	
Et les trois / Trois cent millions du col et des parties communes générales	3/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE TROIS CENT SOIXANTE</u>	
QUATRE	
Le garage portant le numéro TRENTE QUATRE situé sous l'immeuble NEUF	
Et les trois / Trois cent millions du col et des parties communes générales	3/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE TROIS CENT SOIXANTE</u>	
CINQ	
Le garage portant le numéro TRENTE CINQ situé sous l'immeuble NEUF	
Et les trois / Trois cent millions du col et des parties communes générales	3/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE TROIS CENT SOIXANTE</u>	
SIX	
Le garage portant le numéro TRENTE SIX situé sous l'immeuble NEUF	
Et les trois / Trois cent millions du col et des parties communes générales	3/300.000
à reporter:	108/300.000

Report: 100/300.000

LOT Numéro SEPT MILLE TROIS CENT SOIXANTESEPT

Le garage portant le numéro TRENTE SEPT
 situé sous l'immeuble DIX
 Et les trois / Trois cent millièmes du
 sol et des parties communes générales
LOT Numéro SEPT MILLE TROIS CENT SOIXANTE

3/300.000

HUIT

Le garage portant le numéro TRENTE HUIT
 situé sous l'immeuble DIX
 Et les trois / Trois cent millièmes du
 sol et des parties communes générales
LOT Numéro SEPT MILLE TROIS CENT SOIXANTE

3/300.000

NEUF

Le garage portant le numéro TRENTE NEUF
 situé sous l'immeuble DIX
 Et les trois / Trois cent millièmes du
 sol et des parties communes générales
LOT Numéro SEPT MILLE TROIS CENT SOIXANTE

3/300.000

DIX

Le garage portant le numéro QUARANTE
 situé sous l'immeuble DIX
 Et les trois / Trois cent millièmes du
 sol et des parties communes générales
LOT Numéro SEPT MILLE TROIS CENT SOIXANTE

3/300.000

ET ONZE

Le garage portant le numéro QUARANTE ET
 UN, situé sous l'immeuble ONZE
 Et les trois / Trois cent millièmes du
 sol et des parties communes générales
LOT Numéro SEPT MILLE TROIS CENT SOIXANTE

3/300.000

DOUZE

Le garage portant le numéro QUARANTE
 DEUX, situé sous l'immeuble ONZE
 Et les trois / Trois cent millièmes du
 sol et des parties communes générales
LOT Numéro SEPT MILLE TROIS CENT SOIXANTE

3/300.000

TREIZE

Le garage portant le numéro QUARANTE TROIS
 situé sous l'immeuble ONZE
 Et les trois / Trois cent millièmes du
 sol et des parties communes générales
LOT Numéro SEPT MILLE TROIS CENT SOIXANTE

3/300.000

QUATORZE

Le garage portant le numéro QUARANTE
 QUATRE, situé sous l'immeuble ONZE
 Et les trois / Trois cent millièmes du
 sol et des parties communes générales

3/300.000

À reporter:

132/300.000

Report: 132/300.000

LOI NUMERO SEPT MILLE TROIS CENT SOIXANTE
QUINZE

Le paragraphe portant le numero QUARANTE CINQ
situe devant l'immeuble DOUZE

Et les trois / Trois cent millièmes du
sol et des parties communes générales

3/300.000

LOI NUMERO SEPT MILLE TROIS CENT SOIXANTE
SEIZES

Le paragraphe portant le numero QUARANTE SIX
situe devant l'immeuble DOUZE

Et les trois / Trois cent millièmes du
sol et des parties communes générales

3/300.000

LOI NUMERO SEPT MILLE TROIS CENT SOIXANTE
DIX-SEPT

Le paragraphe portant le numero QUARANTE SEPT
situe devant l'immeuble DOUZE

Et les trois / Trois cent millièmes du
sol et des parties communes générales

3/300.000

LOI NUMERO SEPT MILLE TROIS CENT SOIXANTE
DIX-HUIT

Le paragraphe portant le numero QUARANTE HUIT
situe devant l'immeuble DOUZE

Et les trois / Trois cent millièmes du
sol et des parties communes générales

3/300.000

LOI NUMERO SEPT MILLE TROIS CENT SOIXANTE
DIX-NEUF

Le paragraphe portant le numero QUARANTE NEUF
situe devant l'immeuble DOUZE

Et les trois / Trois cent millièmes du
sol et des parties communes générales

3/300.000

LOI NUMERO SEPT MILLE TROIS CENT QUATRE
VIINGTS

Le paragraphe portant le numero CINQUANTE
situe devant l'immeuble DOUZE

Et les trois / Trois cent millièmes du
sol et des parties communes générales

3/300.000

LOI NUMERO SEPT MILLE TROIS CENT QUATRE
VINGT-UN

Le paragraphe portant le numero CINQUANTE ET
UN situe devant l'immeuble DOUZE

Et les trois / Trois cent millièmes du
sol et des parties communes générales

3/300.000

LOI NUMERO SEPT MILLE TROIS CENT QUATRE
VINGT-DEUX

Le paragraphe portant le numero CINQUANTE DEUX
situe devant l'immeuble DOUZE

Et les trois / Trois cent millièmes du
sol et des parties communes générales

3/300.000

A reporter:

156/300.000

	Report	156/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE TROIS CENT QUATRE</u>		
<u>VIINGT TROIS</u>		
Le garage portant le numéro CINQUANTE TROIS		
situé devant l'immeuble DOUZE		
Et les trois / Trois cent millièmes du		
sol et des parties communes générales	3/300.000	
<u>LOT Numéro SEPT MILLE TROIS CENT QUATRE</u>		
<u>VIINGT QUATRE</u>		
Le garage portant le numéro CINQUANTE		
QUATRE, situé devant l'immeuble DOUZE		
Et les trois / Trois cent millièmes du		
sol et des parties communes générales	3/300.000	
<u>LOT Numéro SEPT MILLE TROIS CENT QUATRE</u>		
<u>VIINGT CINQ</u>		
Le garage portant le numéro CINQUANTE		
CINQ, situé devant l'immeuble DOUZE		
Et les trois / Trois cent millièmes du		
sol et des parties communes générales	3/300.000	
<u>LOT Numéro SEPT MILLE TROIS CENT QUATRE</u>		
<u>VIINGT SIX</u>		
Le garage portant le numéro CINQUANTE SIX		
situé devant l'immeuble ONZE		
Et les trois / Trois cent millièmes du		
sol et des parties communes générales	3/300.000	
<u>LOT Numéro SEPT MILLE TROIS CENT QUATRE</u>		
<u>VIINGT SEPT</u>		
Le garage portant le numéro CINQUANTE		
SEPT, situé devant l'immeuble ONZE		
Et les trois / Trois cent millièmes du sol		
et des parties communes générales	3/300.000	
<u>LOT Numéro SEPT MILLE TROIS CENT QUATRE</u>		
<u>VIINGT HUIT</u>		
Le garage portant le numéro CINQUANTE		
HUIT, situé devant l'immeuble ONZE		
Et les trois / Trois cent millièmes du sol		
et des parties communes générales	3/300.000	
<u>LOT Numéro SEPT MILLE TROIS CENT QUATRE</u>		
<u>VIINGT NEUF</u>		
Le garage portant le numéro CINQUANTE		
NEUF, situé devant l'immeuble ONZE,		
Et les trois / Trois cent millièmes du sol		
et des parties communes générales	3/300.000	
<u>LOT Numéro SEPT MILLE TROIS CENT QUATRE</u>		
<u>VIINGT DIX</u>		
Le garage portant le numéro SOIXANTE		
situé devant l'immeuble ONZE		
Et les trois / Trois cent millièmes du sol		
et des parties communes générales	3/300.000	
à reporter:	180/300.000	

9^e ad.

Report:	180/300.000
<u>NOTRE DAME SEPT MILLE TROIS CENT QUATRE</u>	
<u>VIINGT ONZE</u>	
Le garage portant le numéro SOIXANTE ET	
deux devant l'immeuble ONZE	
Et les trois / Trois cent millièmes du	
sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>NOTRE DAME SEPT MILLE TROIS CENT QUATRE</u>	
<u>VIINGT DIX</u>	
Le garage portant le numéro SOIXANTE DEUX	
devant l'immeuble ONZE	
Et les trois / Trois cent millièmes du	
sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>NOTRE DAME SEPT MILLE TROIS CENT QUATRE</u>	
<u>VIINGT TREIZE</u>	
Le garage portant le numéro SOIXANTE TROIS	
devant l'immeuble ONZE	
Et les trois / Trois cent millièmes du	
sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>NOTRE DAME SEPT MILLE TROIS CENT QUATRE</u>	
<u>VIINGT QUATORZE</u>	
Le garage portant le numéro SOIXANTE-QUA-	
tre devant l'immeuble ONZE	
Et les trois / Trois cent millièmes du	
sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>NOTRE DAME SEPT MILLE TROIS CENT QUATRE</u>	
<u>VIINGT CINQ</u>	
Le garage portant le numéro SOIXANTE CINQ	
devant l'immeuble ONZE	
Et les trois / Trois cent millièmes du	
sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>NOTRE DAME SEPT MILLE TROIS CENT QUATRE</u>	
<u>VIINGT SEIZE</u>	
Le garage portant le numéro SOIXANTE SIX	
devant l'immeuble ONZE	
Et les trois / Trois cent millièmes du	
sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>NOTRE DAME SEPT MILLE TROIS CENT QUATRE</u>	
<u>VIINGT DIX-SEPT</u>	
Le garage portant le numéro SOIXANTE SEPT	
devant l'immeuble ONZE	
Et les trois / Trois cent millièmes du	
sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>NOTRE DAME SEPT MILLE TROIS CENT QUATRE</u>	
<u>VIINGT DIX-HUIT</u>	
Le garage portant le numéro SOIXANTE HUIT	
devant l'immeuble ONZE	
Et les trois / Trois cent millièmes du	
sol et des parties communes générales	3/300.000
A Reporter:	204/300.000

Report 201/300.000

LOT Numéro SEPT MILLE TROIS CENT QUATRE
VINGT DIX HUIT

Le garage portant le numéro SOIXANTE NEUF
 situé devant l'immeuble DIX,
 Et les trois / Trois cent millions du
 sol et des parties communes générales

3/300.000

LOT Numéro SEPT MILLE QUATRE CENT
LA GARAGE portant le numéro SOIXANTE DIX
 situé devant l'immeuble DIX

Et les trois / Trois cent millions du
 sol et des parties communes générales

3/300.000

LOT Numéro SEPT MILLE QUATRE CENT UN
 Le garage portant le numéro SOIXANTE ET
 ONZE, situé devant l'immeuble DIX

Et les trois / Trois cent millions du
 sol et des parties communes générales

3/300.000

LOT Numéro SEPT MILLE QUATRE CENT DEUX
 Le garage portant le numéro SOIXANTE
 DOUZE, situé devant l'immeuble DIX

Et les trois / Trois cent millions du
 sol et des parties communes générales

3/300.000

LOT Numéro SEPT MILLE QUATRE CENT TROIS
 Le garage portant le numéro SOIXANTE
 TREIZE, situé devant l'immeuble DIX

Et les trois / Trois cent millions du
 sol et des parties communes générales

3/300.000

LOT Numéro SEPT MILLE QUATRE CENT QUATRE
 Le garage portant le numéro SOIXANTE
 QUATORZE, situé devant l'immeuble NEUF

Et les trois / Trois cent millions du
 sol et des parties communes générales

3/300.000

LOT Numéro SEPT MILLE QUATRE CENT CINQ
 Le garage portant le numéro SOIXANTE
 QUINZE, situé devant l'immeuble NEUF,

Et les trois / Trois cent millions du
 sol et des parties communes générales,

3/300.000

LOT Numéro SEPT MILLE QUATRE CENT SIX
 Le garage portant le numéro SOIXANTE
 SEIZE, situé devant l'immeuble NEUF

Et les trois / Trois cent millions du
 sol et des parties communes générales

3/300.000

LOT Numéro SEPT MILLE QUATRE CENT SEPT
 Le garage portant le numéro SOIXANTE
 DIX SEPT, situé devant l'immeuble NEUF

Et les trois / Trois cent millions du
 sol et des parties communes générales

3/300.000

A reporter:

231/300.000

10^e col

	Report: 231/300.000
LOT NOMBRE SEPT MILLE QUATRE CENT HUIT	
La parcelle portant le numéro SOIXANTE DIX	
ET N° 111 devant l'immobilière NEUF	
Et les trois / Trois cent millions du	
sol et des parties communes générales	3/300.000
LOT NOMBRE SEPT MILLE QUATRE CENT NEUF	
La parcelle portant le numéro SOIXANTE DIX	
ET N° 112 devant l'immobilière NEUF	
Et les trois / Trois cent millions du	
sol et des parties communes générales	3/300.000
LOT NOMBRE SEPT MILLE QUATRE CENT DIX	
La parcelle portant le numéro QUATRE VINGTS	
ET N° 113 devant l'immobilière NEUF	
Et les trois / Trois cent millions du	
sol et des parties communes générales	3/300.000
LOT NOMBRE SEPT MILLE QUATRE CENT ONZE	
La parcelle portant le numéro QUATRE VINGT	
ET N° 114 devant l'immobilière NEUF	
Et les trois / Trois cent millions du	
sol et des parties communes générales	3/300.000
LOT NOMBRE SEPT MILLE QUATRE CENT DOUZE	
La parcelle portant le numéro QUATRE VINGT	
ET N° 115 devant l'immobilière NEUF	
Et les trois / Trois cent millions du	
sol et des parties communes générales	3/300.000
LOT NOMBRE SEPT MILLE QUATRE CENT TREIZE	
La parcelle portant le numéro QUATRE VINGT	
ET N° 116 devant l'immobilière NEUF	
Et les trois / Trois cent millions du	
sol et des parties communes générales	3/300.000
LOT NOMBRE SEPT MILLE QUATRE CENT QUATORZE	
La parcelle portant le numéro QUATRE VINGT	
ET N° 117 devant l'immobilière NEUF	
Et les trois / Trois cent millions du	
sol et des parties communes générales	3/300.000
LOT NOMBRE SEPT MILLE QUATRE CENT QUINZE	
La parcelle portant le numéro QUATRE VINGT	
ET N° 118 devant l'immobilière NEUF	
Et les trois / Trois cent millions du	
sol et des parties communes générales	3/300.000
LOT NOMBRE SEPT MILLE QUATRE CENT SEIZE	
La parcelle portant le numéro QUATRE VINGT	
ET N° 119 devant l'immobilière NEUF	
Et les trois / Trois cent millions du	
sol et des parties communes générales	3/300.000
Report: 258/300.000	

Report: 258/300.000

LOT Numéro SEPT MILLE QUATRE CENT DIX SEPT
 Le garage portant le numéro QUATRE VINGT
 SEPT, situé devant l'immeuble HUIT
 Et les trois / Trois cent millièmes du
 sol et des parties communes générales 3/300.000
LOT Numéro SEPT MILLE QUATRE CENT DIX HUIT
 Le garage portant le numéro QUATRE VINGT
 HUIT, situé devant l'immeuble SEPT
 Et les trois / Trois cent millièmes du
 sol et des parties communes générales 3/300.000
LOT Numéro SEPT MILLE QUATRE CENT DIX NEUF
 Le garage portant le numéro QUATRE VINGT
 NEUF, situé devant l'immeuble SEPT
 Et les trois / Trois cent millièmes du
 sol et des parties communes générales 3/300.000
LOT Numéro SEPT MILLE QUATRE CENT VINGT
 Le garage portant le numéro QUATRE VINGT
 DIX, situé devant l'immeuble SEPT
 Et les trois / Trois cent millièmes du
 sol et des parties communes générales 3/300.000
LOT Numéro SEPT MILLE QUATRE CENT VINGT
ET UN
 Le garage portant le numéro QUATRE VINGT
 ONZE, situé devant l'immeuble SEPT
 Et les trois / Trois cent millièmes du
 sol et des parties communes générales 3/300.000
LOT Numéro SEPT MILLE QUATRE CENT VINGT
DEUX
 Le garage portant le numéro QUATRE VINGT
 DOUZE, situé devant l'immeuble SEPT
 Et les trois / Trois cent millièmes du
 sol et des parties communes générales 3/300.000
LOT Numéro SEPT MILLE QUATRE CENT VINGT
TROIS
 Le garage portant le numéro QUATRE VINGT
 TREIZE, situé devant l'immeuble SEPT
 Et les trois / Trois cent millièmes du
 sol et des parties communes générales 3/300.000
LOT Numéro SEPT MILLE QUATRE CENT VINGT
QUATRE
 Le garage portant le numéro QUATRE VINGT
 QUATORZE, situé devant l'immeuble SIX
 Et les trois / Trois cent millièmes du
 sol et des parties communes générales 3/300.000
 A Reporter: 282/300.000

282/300,000

天

2000年12月

3/300.000

2020年10月

張

3/300,000

1997

THE

3/300,000

新刊

25

3/300.000

第 10 卷

3/300.000

463

3/300.000

田見之

16

3/300,000

DEFY

৯৮৫৬

3/300.000

Reporter:

306/300,000

	Report:	306/300.000
<u>TROIS</u>	Le garage portant le numéro CENT TROIS situé devant l'immeuble CMQ Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales <u>LOT Numéro SEPT MILLE QUATRE CENT TRENTE</u>	3/300.000
<u>QUATRE</u>	Le garage portant le numéro CENT QUATRE situé devant l'immeuble CMQ Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales <u>LOT Numéro SEPT MILLE QUATRE CENT TRENTE</u>	3/300.000
<u>CMQ</u>	Le garage portant le numéro CENT CMQ, situé devant l'immeuble CMQ Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales <u>LOT Numéro SEPT MILLE QUATRE CENT TRENTE</u>	3/300.000
<u>SIX</u>	Le garage portant le numéro CENT SIX, situé devant l'immeuble CMQ, Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales <u>LOT Numéro SEPT MILLE QUATRE CENT TRENTE</u>	3/300.000
<u>SEPT</u>	Le garage portant le numéro CENT SEPT, situé devant l'immeuble CMQ Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales <u>LOT Numéro SEPT MILLE QUATRE CENT TRENTE</u>	3/300.000
<u>HUIT</u>	Le garage portant le numéro CENT HUIT, situé devant l'immeuble QUATRE Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales <u>LOT Numéro SEPT MILLE QUATRE CENT TRENTE</u>	3/300.000
<u>NEUF</u>	Le garage portant le numéro CENT NEUF, situé devant l'immeuble QUATRE Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales <u>LOT Numéro SEPT MILLE QUATRE CENT QUARANTE</u> Le garage portant le numéro CENT DIX, situé devant l'immeuble QUATRE Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	3/300.000 3/300.000 330/300.000
	A Report:	330/300.000

		Report: 330/300.000
	<u>LOT N° 10000 SEPT MILLE QUATRE CENT QUARANTE</u>	
UN	Le garage portant le numéro CENT ONZE, situé devant l'immeuble QUATRE Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	3/300.000
	<u>LOT N° 10000 SEPT MILLE QUATRE CENT QUARANTE</u>	
DEUX	Le garage portant le numéro CENT DOUZE situé devant l'immeuble QUATRE Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	3/300.000
	<u>LOT N° 10000 SEPT MILLE QUATRE CENT QUARANTE</u>	
TROIS	Le garage portant le numéro CENT TREIZE situé devant l'immeuble QUATRE Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	3/300.000
	<u>LOT N° 10000 SEPT MILLE QUATRE CENT QUARANTE</u>	
QUATRE	Le garage portant le numéro CENT QUATORZE situé devant l'immeuble QUATRE Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	3/300.000
	<u>LOT N° 10000 SEPT MILLE QUATRE CENT QUARANTE</u>	
CINQ	Le garage portant le numéro CENT QUINZE situé devant l'immeuble TROIS Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	3/300.000
	<u>LOT N° 10000 SEPT MILLE QUATRE CENT QUARANTE</u>	
SIX	Le garage portant le numéro CENT SEIZE, situé devant l'immeuble TROIS Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	3/300.000
	<u>LOT N° 10000 SEPT MILLE QUATRE CENT QUARANTE</u>	
SEPT	Le garage portant le numéro CENT DIX SEPT situé devant l'immeuble TROIS Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	3/300.000
	<u>LOT N° 10000 SEPT MILLE QUATRE CENT QUARANTE</u>	
HUIT	Le garage portant le numéro CENT DIX HUIT situé devant l'immeuble TROIS Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	3/300.000
	<u>LOT N° 10000 SEPT MILLE QUATRE CENT QUARANTE</u>	
	A Reporter	354/300.000

Report

351/300.000

LOT Numéro SEPT MILLE QUATRE CENT QUARANTENEUF

Le garage portant le numéro CENT DIX NEUF
situé devant l'immeuble TROIS

Et les trois / Trois cent millièmes du
sol et des parties communes générales

3/300.000

LOT Numéro SEPT MILLE QUATRE CENT CINQUANTE

Le garage portant le numéro CENT Vingt,
situé devant l'immeuble TROIS

Et les trois / Trois cent millièmes du
sol et des parties communes générales

3/300.000

LOT Numéro SEPT MILLE QUATRE CENT CINQUANTEET UN

Le garage portant le numéro CENT Vingt ET
UN, situé devant l'immeuble DEUX

Et les trois / Trois cent millièmes du
sol et des parties communes générales

3/300.000

LOT Numéro SEPT MILLE QUATRE CENT CINQUANTEDEUX

Le garage portant le numéro CENT Vingt DEUX
situé devant l'immeuble DEUX

Et les trois / Trois cent millièmes du
sol et des parties communes générales

3/300.000

LOT Numéro SEPT MILLE QUATRE CENT CINQUANTETROIS

Le garage portant le numéro CENT Vingt TROIS
situé devant l'immeuble DEUX

Et les trois / Trois cent millièmes du
sol et des parties communes générales

3/300.000

LOT Numéro SEPT MILLE QUATRE CENT CINQUANTEQUATRE

Le garage portant le numéro CENT Vingt
QUATRE, situé devant l'immeuble DEUX

Et les trois / Trois cent millièmes du sol
et des parties communes générales

3/300.000

LOT Numéro SEPT MILLE QUATRE CENT CINQUANTECINQ

Le garage portant le numéro CENT Vingt CINQ
situé devant l'immeuble DEUX

Et les trois / Trois cent millièmes du sol
et des parties communes générales

3/300.000

LOT Numéro SEPT MILLE QUATRE CENT CINQUANTESIX

Le garage portant le numéro CENT Vingt SIX
situé devant l'immeuble DEUX

Et les trois / Trois cent millièmes du sol
et des parties communes générales

3/300.000

A Reporter:

378/300.000

Report: 378/300.000

LOT N° 620 SEPT MILLE QUATRE CENT CINQUANTE

Le parage portant le numéro CENT VINGT SEPT, situé devant l'immeuble UN et les trois / Trois cent millions du sol et des parties communes générales

3/300.000

LOT N° 621 SEPT MILLE QUATRE CENT CINQUANTE

Le parage portant le numéro CENT VINGT HUIT, situé devant l'immeuble UN et les trois / Trois cent millions du sol et des parties communes générales

3/300.000

LOT N° 622 SEPT MILLE QUATRE CENT CINQUANTE

Le parage portant le numéro CENT VINGT NEUF, situé devant l'immeuble UN et les trois / Trois cent millions du sol et des parties communes générales

3/300.000

LOT N° 623 SEPT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE

Le parage portant le numéro CENT TRENTE UN, situé devant l'immeuble UN et les trois / Trois cent millions du sol et des parties communes générales

3/300.000

LOT N° 624 SEPT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE

Le parage portant le numéro CENT TRENTE DEUX, situé devant l'immeuble UN et les trois / Trois cent millions du sol et des parties communes générales

3/300.000

LOT N° 625 SEPT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE

Le parage portant le numéro CENT TRENTE TROIS, situé devant l'immeuble UN et les trois / Trois cent millions du sol et des parties communes générales

3/300.000

LOT N° 626 SEPT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE

Le parage portant le numéro CENT TRENTE QUATRE, situé devant l'immeuble UN et les trois / Trois cent millions du sol et des parties communes générales

3/300.000

DEUXIEME NIVEAULOT N° 627 SEPT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE QUATRE

Le parage portant le numéro CENT TRENTE CINQ, situé devant l'immeuble UN et les trois / Trois cent millions du sol et des parties communes générales

3/300.000

A reporter: 402/300.000

Report: 402/300.000

LOT Numéro SEPT MILLE QUATRE CENT SOIXANTECINQ

Le garage portant le numéro CENT TRENTE
CINQ, situé sous l'immeuble UN
Et les trois / Trois cent millièmes du
sol et des parties communes générales
LOT Numéro SEPT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE

3/300.000

SIX

Le garage portant le numéro CENT TRENTE
SIX, situé sous l'immeuble UN
Et les trois / Trois cent millièmes du
sol et des parties communes générales
LOT Numéro SEPT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE

3/300.000

SEPT

Le garage portant le numéro CENT TRENTE
SEPT, situé sous l'immeuble UN
Et les trois / Trois cent millièmes du
sol et des parties communes générales
LOT Numéro SEPT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE

3/300.000

HUIT

Le garage portant le numéro CENT TRENTE
HUIT, situé sous l'immeuble DEUX,
Et les trois / Trois cent millièmes du
sol et des parties communes générales
LOT Numéro SEPT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE

3/300.000

NEUF

Le garage portant le numéro CENT TRENTE
NEUF, situé sous l'immeuble DEUX,
Et les trois / Trois cent millièmes du
sol et des parties communes générales
LOT Numéro SEPT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE

3/300.000

DIX

Le garage portant le numéro CENT QUARANTE
situé sous l'immeuble DEUX,
Et les trois / Trois cent millièmes du
sol et des parties communes générales
LOT Numéro SEPT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE

3/300.000

ET ONZE

Le garage portant le numéro CENT QUARANTE
ET UN, situé sous l'immeuble DEUX,
Et les trois / Trois cent millièmes du
sol et des parties communes générales
LOT Numéro SEPT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE

3/300.000

DOUZE

Le garage portant le numéro CENT QUARANTE
DEUX, situé sous l'immeuble TROIS,
Et les trois / Trois cent millièmes du
sol et des parties communes générales
A Reporter:

3/300.000
426/300.00014^e adé

		Report: 426/300.000
<u>DIX-SEPT</u>	Le parage portant le numéro CENT QUARANTE SEPT, situé sous l'immeuble QUATRE, et les trois / Trois cent millions du sol et des parties communes générales.	3/300.000
<u>TOT NOMBRE SEPT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE QUATORZE</u>		
<u>QUATRE</u>	Le parage portant le numéro CENT QUARANTE QUATRE, situé sous l'immeuble TROIS, et les trois / Trois cent millions du sol et des parties communes générales.	3/300.000
<u>TOT NOMBRE SEPT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE QUINZE</u>		
<u>QUINZE</u>	Le parage portant le numéro CENT QUARANTE CINQ, situé sous l'immeuble TROIS, et les trois / Trois cent millions du sol et des parties communes générales.	3/300.000
<u>TOT NOMBRE SEPT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE SEIZE</u>		
<u>SEIZE</u>	Le parage portant le numéro CENT QUARANTE SIX, situé sous l'immeuble QUATRE, et les trois / Trois cent millions du sol et des parties communes générales.	3/300.000
<u>TOT NOMBRE SEPT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE DIX-SEPT</u>		
<u>DIX-SEPT</u>	Le parage portant le numéro CENT QUARANTE SEPT, situé sous l'immeuble QUATRE, et les trois / Trois cent millions du sol et des parties communes générales.	3/300.000
<u>TOT NOMBRE SEPT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE DIX-HUIT</u>		
<u>DIX-HUIT</u>	Le parage portant le numéro CENT QUARANTE HUIT, situé sous l'immeuble QUATRE, et les trois / Trois cent millions du sol et des parties communes générales.	3/300.000
<u>TOT NOMBRE SEPT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE DIX-NEUF</u>		
<u>DIX-NEUF</u>	Le parage portant le numéro CENT QUARANTE NEUF, situé sous l'immeuble QUATRE, et les trois / Trois cent millions du sol et des parties communes générales.	3/300.000
<u>TOT NOMBRE SEPT MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT</u>		
<u>QUATRE VINGT</u>	Le parage portant le numéro CENT CINQUANTE, situé sous l'immeuble SIX, et les trois / Trois cent millions du sol et des parties communes générales.	3/300.000
		A Reporter: 450/300.000

	Report	1150/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE QUATRE CENT QUATRE</u>		
<u>VINGT UN</u>	Le garage portant le numéro CENT CINQUANTE ET UN, situé sous l'immeuble CXXI, Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE QUATRE CENT QUATRE</u>		
<u>VINGT DEUX</u>	Le garage portant le numéro CENT CINQUANTE DEUX, situé sous l'immeuble CXXI, Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE QUATRE CENT QUATRE</u>		
<u>VINGT TROIS</u>	Le garage portant le numéro CENT CINQUANTE TROIS, situé sous l'immeuble CXXI, Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE QUATRE CENT QUATRE</u>		
<u>VINGT QUATRE</u>	Le garage portant le numéro CENT CINQUANTE QUATRE, situé sous l'immeuble CXXI, Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE QUATRE CENT QUATRE</u>		
<u>VINGT CINQ</u>	Le garage portant le numéro CENT CINQUANTE CINQ, situé sous l'immeuble CXXI, Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE QUATRE CENT QUATRE</u>		
<u>VINGT SIX</u>	Le garage portant le numéro CENT CINQUANTE SIX, situé sous l'immeuble CXXI, Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE QUATRE CENT QUATRE</u>		
<u>VINGT SEPT</u>	Le garage portant le numéro CENT CINQUANTE SEPT, situé sous l'immeuble CXXI, Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE QUATRE CENT QUATRE</u>		
<u>VINGT HUIT</u>	Le garage portant le numéro CENT CINQUANTE HUIT, situé sous l'immeuble SEPT Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE QUATRE CENT QUATRE</u>		
A Reporter		474/300.000

15208

	Report:	474/300.000
<u>LOT N° 180 SEPT MILLE QUATRE CENT QUATRE</u>		
VINGT NEUF		
Le garage portant le numéro CENT CINQUANTE		
NEUF, situé sous l'immeuble SEPT		
Et les trois / Trois cent millions du		
sol et des parties communes générales		
	3/300.000	
<u>LOT N° 181 SEPT MILLE QUATRE CENT QUATRE</u>		
VINGT DIX		
Le garage portant le numéro CENT SOIXANTE		
dix, situé sous l'immeuble SEPT		
Et les trois / Trois cent millions du		
sol et des parties communes générales		
	3/300.000	
<u>LOT N° 182 SEPT MILLE QUATRE CENT QUATRE</u>		
VINGT ONZE		
Le garage portant le numéro CENT SOIXANTE		
et un, situé sous l'immeuble SEPT		
Et les trois / Trois cent millions du		
sol et des parties communes générales		
	3/300.000	
<u>LOT N° 183 SEPT MILLE QUATRE CENT QUATRE</u>		
VINGT DOUZE		
Le garage portant le numéro CENT SOIXANTE		
deux, situé sous l'immeuble HUIT		
Et les trois / Trois cent millions du		
sol et des parties communes générales		
	3/300.000	
<u>LOT N° 184 SEPT MILLE QUATRE CENT QUATRE</u>		
VINGT TROIS		
Le garage portant le numéro CENT SOIXANTE		
trois, situé sous l'immeuble HUIT		
Et les trois / Trois cent millions du		
sol et des parties communes générales		
	3/300.000	
<u>LOT N° 185 SEPT MILLE QUATRE CENT QUATRE</u>		
VINGT QUATRE		
Le garage portant le numéro CENT SOIXANTE		
quatre, situé sous l'immeuble HUIT		
Et les trois / Trois cent millions du		
sol et des parties communes générales		
	3/300.000	
<u>LOT N° 186 SEPT MILLE QUATRE CENT QUATRE</u>		
VINGT CINQ		
Le garage portant le numéro CENT SOIXANTE		
cinq, situé sous l'immeuble HUIT		
Et les trois / Trois cent millions du		
sol et des parties communes générales		
	3/300.000	
<u>LOT N° 187 SEPT MILLE QUATRE CENT QUATRE</u>		
VINGT SEIZE		
Le garage portant le numéro CENT SOIXANTE		
seize, situé sous l'immeuble NEUF		
Et les trois / Trois cent millions du		
sol et des parties communes générales		
	3/300.000	
A Reporter: 498/300.000		

Report: 198/300.000

LOT Numéro SEPT MILLE QUATRE CENT QUATRE
VINGT DIX SEPT
 Le garage portant le numéro CENT SOIXANTE
 SEPT, situé sous l'immeuble NEUF
 Et les trois / Trois cent millièmes du
 sol et des parties communes générales 3/300.000
LOT Numéro SEPT MILLE QUATRE CENT QUATRE
VINGT DIX HUIT
 Le garage portant le numéro CENT SOIXANTE
 HUIT, situé sous l'immeuble NEUF
 Et les trois / Trois cent millièmes du
 sol et des parties communes générales 3/300.000
LOT Numéro SEPT MILLE QUATRE CENT QUATRE
VINGT DIX HUIT
 Le garage portant le numéro CENT SOIXANTE
 NEUF, situé sous l'immeuble NEUF
 Et les trois / Trois cent millièmes du
 sol et des parties communes générales 3/300.000
LOT Numéro SEPT MILLE CINQ CENT UN
 Le garage portant le numéro CENT SOIXANTE
 DIX, situé sous l'immeuble DIX
 Et les trois / Trois cent millièmes du
 sol et des parties communes générales 3/300.000
LOT Numéro SEPT MILLE CINQ CENT UN
 Le garage portant le numéro CENT SOIXANTE
 ET ONZE, situé sous l'immeuble DIX
 Et les trois / Trois cent millièmes du
 sol et des parties communes générales 3/300.000
LOT Numéro SEPT MILLE CINQ CENT DEUX
 Le garage portant le numéro CENT SOIXANTE
 DOUZE, situé sous l'immeuble DIX
 Et les trois / Trois cent millièmes du
 sol et des parties communes générales 3/300.000
LOT Numéro SEPT MILLE CINQ CENT TROIS
 Le garage portant le numéro CENT SOIXANTE
 TREIZE, situé sous l'immeuble DIX,
 Et les trois / Trois cent millièmes du
 sol et des parties communes générales 3/300.000
LOT Numéro SEPT MILLE CINQ CENT QUATRE
 Le garage portant le numéro CENT SOIXANTE
 QUATORZE, situé sous l'immeuble ONZE
 Et les trois / Trois cent millièmes du
 sol et des parties communes générales 3/300.000
LOT Numéro SEPT MILLE CINQ CENT CINQ
 Le garage portant le numéro CENT SOIXANTE
 QUINZE, situé sous l'immeuble ONZE,
 Et les trois / Trois cent millièmes du
 sol et des parties communes générales 3/300.000
 A Reporter: 525/300.000

16^e adde

	Report:	525/300.000
<u>TOT NOMBRE SEPT MILLE CINQ CENT SIX</u>		
Le chiffre portant le numéro CENT SOIXANTE		
vingt sous l'ensemble DOUZE		
Et les trois / trois cent millions du		
sol et des parties communes générales		
		3/300.000
<u>TOT NOMBRE SEPT MILLE CINQ CENT SEPT</u>		
Le chiffre portant le numéro CENT SOIXANTE		
dix sept sous l'ensemble DOUZE		
Et les trois / trois cent millions du		
sol et des parties communes générales		
		3/300.000
<u>TOT NOMBRE SEPT MILLE CINQ CENT HUIT</u>		
Le chiffre portant le numéro CENT SOIXANTE		
dix huit sous l'ensemble DOUZE		
Et les trois / trois cent millions du		
sol et des parties communes générales		
		3/300.000
<u>TOT NOMBRE SEPT MILLE CINQ CENT NEUF</u>		
Le chiffre portant le numéro CENT SOIXANTE		
dix neuf sous l'ensemble DOUZE		
Et les trois / trois cent millions du		
sol et des parties communes générales		
		3/300.000
<u>TOT NOMBRE SEPT MILLE CINQ CENT DIX</u>		
Le chiffre portant le numéro CENT QUATRE		
vingt sous l'ensemble DOUZE		
Et les trois / trois cent millions du		
sol et des parties communes générales		
		3/300.000
<u>TOT NOMBRE SEPT MILLE CINQ CENT ONZE</u>		
Le chiffre portant le numéro CENT QUATRE		
vingt un sous l'ensemble DOUZE		
Et les trois / trois cent millions du		
sol et des parties communes générales		
		3/300.000
<u>TOT NOMBRE SEPT MILLE CINQ CENT DOUZE</u>		
Le chiffre portant le numéro CENT QUATRE		
vingt deux sous l'ensemble DOUZE		
Et les trois / trois cent millions du		
sol et des parties communes générales		
		3/300.000
<u>TOT NOMBRE SEPT MILLE CINQ CENT TREIZE</u>		
Le chiffre portant le numéro CENT QUATRE		
vingt trois sous l'ensemble DOUZE		
Et les trois / trois cent millions du		
sol et des parties communes générales		
		3/300.000
<u>TOT NOMBRE SEPT MILLE CINQ CENT QUATORZE</u>		
Le chiffre portant le numéro CENT QUATRE		
vingt quatre sous l'ensemble DOUZE		
Et les trois / trois cent millions du		
sol et des parties communes générales		
		3/300.000
A Reporter:		
		552/300.000

Report:		552/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE CINQ CENT QUINZE</u>		
La garage portant le numéro CENT QUATRE		
VINOT CINQ, situé devant l'immeuble DOUZE		
Et les trois / Trois cent millièmes du		
sol et des parties communes générales		3/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE CINQ CENT SEIZE</u>		
La garage portant le numéro CENT QUATRE		
VINOT SIX, situé devant l'immeuble DOUZE		
Et les trois / Trois cent millièmes du		
sol et des parties communes générales		3/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE CINQ CENT DIX SEPT</u>		
La garage portant le numéro CENT QUATRE		
VINOT SEPT, situé devant l'immeuble DOUZE		
Et les trois / Trois cent millièmes du		
sol et des parties communes générales		3/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE CINQ CENT DIX HUIT</u>		
La garage portant le numéro CENT QUATRE		
VINOT ... HUIT, situé devant l'immeuble DOUZE		
Et les trois / Trois cent millièmes du		
sol et des parties communes générales		3/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE CINQ CENT DIX NEUF</u>		
La garage portant le numéro CENT QUATRE		
VINOT NEUF, situé devant l'immeuble ONZE		
Et les trois / Trois cent millièmes du		
sol et des parties communes générales		3/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE CINQ CENT VINOT</u>		
La garage portant le numéro CENT QUATRE		
VINOT DIX, situé devant l'immeuble ONZE		
Et les trois / Trois cent millièmes du		
sol et des parties communes générales		3/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE CINQ CENT VINOT ET</u>		
<u>UN</u>		
La garage portant le numéro CENT QUATRE		
VINOT ONZE, situé devant l'immeuble ONZE		
Et les trois / Trois cent millièmes du		
sol et des parties communes générales		3/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE CINQ CENT VINOT DEUX</u>		
La garage portant le numéro CENT QUATRE		
VINOT DOUZE, situé devant l'immeuble ONZE		
Et les trois / Trois cent millièmes du		
sol et des parties communes générales		3/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE CINQ CENT VINOT TROIS</u>		
La garage portant le numéro CENT QUATRE		
VINOT TREIZE, situé devant l'immeuble ONZE		
Et les trois / Trois cent millièmes du		
sol et des parties communes générales		3/300.000
A Reporter:		579/300.000

17^e ad

Report:

579/300.000

LOT N° 1060: SEPT MILLE CINQ CENT VINGT

QUATRE

Le parage portant le numéro CENT QUATRE
VINGT QUATRE, situé devant l'immeuble ONZE
Et les trois / Trois cent millions du
lot et des parties communes générales

3/300.000

LOT N° 1061: SEPT MILLE CINQ CENT VINGT CINQ

Le parage portant le numéro CENT QUATRE
VINGT CINQ, situé devant l'immeuble ONZE

Et les trois / Trois cent millions du
lot et des parties communes générales

3/300.000

LOT N° 1062: SEPT MILLE CINQ CENT VINGT SIX

Le parage portant le numéro CENT QUATRE
VINGT SIX, situé devant l'immeuble ONZE

Et les trois / Trois cent millions du
lot et des parties communes générales

3/300.000

LOT N° 1063: SEPT MILLE CINQ CENT VINGT SEPT

Le parage portant le numéro CENT QUATRE
VINGT SEPT, situé devant l'immeuble ONZE

Et les trois / Trois cent millions du
lot et des parties communes générales

3/300.000

LOT N° 1064: SEPT MILLE CINQ CENT VINGT HUIT

Le parage portant le numéro CENT QUATRE
VINGT HUIT, situé devant l'immeuble DIX,

Et les trois / Trois cent millions du
lot et des parties communes générales

3/300.000

LOT N° 1065: SEPT MILLE CINQ CENT VINGT NEUF

Le parage portant le numéro CENT QUATRE
VINGT NEUF, situé devant l'immeuble DIX,

Et les trois / Trois cent millions du
lot et des parties communes générales

3/300.000

LOT N° 1066: SEPT MILLE CINQ CENT TRENTE

Le parage portant le numéro DEUX CENT,
situé devant l'immeuble DIX,

Et les trois / Trois cent millions du
lot et des parties communes générales

3/300.000

LOT N° 1067: SEPT MILLE CINQ CENT TRENTE

Le parage portant le numéro DEUX CENT UN
situé devant l'immeuble DIX,

Et les trois / Trois cent millions du
lot et des parties communes générales

3/300.000

LOT N° 1068: SEPT MILLE CINQ CENT TRENTE

Le parage portant le numéro DEUX CENT
situé devant l'immeuble DIX,

Et les trois / Trois cent millions du
lot et des parties communes générales

3/300.000

A Reporter:

606/300.000

	Report:	604/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE CINQ CENT TRENTE</u>		
<u>TROIS</u>	Le garage portant le numéro DEUX CENT TROIS, situé devant l'immeuble DIX Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE CINQ CENT TRENTE</u>		
<u>QUATRE</u>	Le garage portant le numéro DEUX CENT QUATRE, situé devant l'immeuble DIX Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE CINQ CENT TRENTE</u>		
<u>CINQ</u>	Le garage portant le numéro DEUX CENT CINQ, situé devant l'immeuble DIX Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE CINQ CENT TRENTE</u>		
<u>SIX</u>	Le garage portant le numéro DEUX CENT SIX, situé devant l'immeuble DIX Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE CINQ CENT TRENTE</u>		
<u>SEPT</u>	Le garage portant le numéro DEUX CENT SEPT, situé devant l'immeuble DIX Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE CINQ CENT TRENTE</u>		
<u>HUIT</u>	Le garage portant le numéro DEUX CENT HUIT, situé devant l'immeuble DIX Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE CINQ CENT TRENTE</u>		
<u>NEUF</u>	Le garage portant le numéro DEUX CENT NEUF, situé devant l'immeuble NEUF Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE CINQ CENT QUARANTE</u>		
	Le garage portant le numéro DEUX CENT DIX, situé devant l'immeuble NEUF Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	3/300.000
A Reporter:		630/300.000

19^e note

	Report:	630/300.000
<u>LOT N°1000 SEPT MILLE CINQ CENT QUARANTE</u>		
UN	Le gage portant le numéro DEUX CENT ONZE, situé devant l'immeuble NEUF, Et les trois / trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>LOT N°1000 SEPT MILLE CINQ CENT QUARANTE</u>		
DEUX	Le gage portant le numéro DEUX CENT DOUZE, situé devant l'immeuble NEUF, Et les trois / trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>LOT N°1000 SEPT MILLE CINQ CENT QUARANTE</u>		
TROIS	Le gage portant le numéro DEUX CENT TREIZE, situé devant l'immeuble NEUF, Et les trois / trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>LOT N°1000 SEPT MILLE CINQ CENT QUARANTE</u>		
QUATRE	Le gage portant le numéro DEUX CENT QUATORZE, situé devant l'immeuble NEUF, Et les trois / trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>LOT N°1000 SEPT MILLE CINQ CENT QUARANTE</u>		
CINQ	Le gage portant le numéro DEUX CENT QUINZE, situé devant l'immeuble NEUF, Et les trois / trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>LOT N°1000 SEPT MILLE CINQ CENT QUARANTE</u>		
SIX	Le gage portant le numéro DEUX CENT SEIZE, situé devant l'immeuble NEUF, Et les trois / trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>LOT N°1000 SEPT MILLE CINQ CENT QUARANTE</u>		
SEPT	Le gage portant le numéro DEUX CENT DIX-SEPT, situé devant l'immeuble NEUF, Et les trois / trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>LOT N°1000 SEPT MILLE CINQ CENT QUARANTE</u>		
HUIT	Le gage portant le numéro DEUX CENT DIX-HUIT, situé devant l'immeuble NEUF, Et les trois / trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>LOT N°1000 SEPT MILLE CINQ CENT QUARANTE</u>		
	Report:	654/300.000

Report: 654/300.000

LOT Numéro SEPT MILLE CINQ CENT QUARANTENEUF

Le garage portant le numéro DEUX CENT
DIX NEUF, situé devant l'immeuble HUIT,
Et les trois / Trois cent millièmes du
sol et des parties communes générales

3/300.000

LOT Numéro SEPT MILLE CINQ CENT CINQUANTE

Le garage portant le numéro DEUX CENT
VINGT, situé devant l'immeuble HUIT,
Et les trois / Trois cent millièmes du
sol et des parties communes générales

3/300.000

LOT Numéro SEPT MILLE CINQ CENT CINQUANTEET UN

Le garage portant le numéro DEUX CENT
VINGT ET UN, situé devant l'immeuble SEPT
Et les trois / Trois cent millièmes du
sol et des parties communes générales

3/300.000

LOT Numéro SEPT MILLE CINQ CENT CINQUANTEDEUX

Le garage portant le numéro DEUX CENT
VINGT DEUX, situé devant l'immeuble SEPT,
Et les trois / Trois cent millièmes du
sol et des parties communes générales

3/300.000

LOT Numéro SEPT MILLE CINQ CENT CINQUANTETROIS

Le garage portant le numéro DEUX CENT
VINGT TROIS, situé devant l'immeuble SEPT
Et les trois / Trois cent millièmes du
sol et des parties communes générales

3/300.000

LOT Numéro SEPT MILLE CINQ CENT CINQUANTEQUATRE

Le garage portant le numéro DEUX CENT
VINGT QUATRE, situé devant l'immeuble SEPT,
Et les trois / Trois cent millièmes du
sol et des parties communes générales

3/300.000

LOT Numéro SEPT MILLE CINQ CENT CINQUANTECINQ

Le garage portant le numéro DEUX CENT
VINGT CINQ, situé devant l'immeuble SEPT,
Et les trois / Trois cent millièmes du
sol et des parties communes générales

3/300.000

LOT Numéro SEPT MILLE CINQ CENT CINQUANTESIX

Le garage portant le numéro DEUX CENT
VINGT SIX, situé devant l'immeuble SEPT,
Et les trois / Trois cent millièmes du
sol et des parties communes générales

3/300.000

A Reporter:

678/300.000

144000

	Report:	670/300.000
<u>SEPT</u>	LOT Numéro SEPT MILLE CINQ CENT CINQUANTE	
	Le garage portant le numéro DEUX CENT VINGT SEPT, situé devant l'immeuble SIX, au lot trois / Trois cent millions du sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>HUIT</u>	LOT Numéro SEPT MILLE CINQ CENT CINQUANTE	
	Le garage portant le numéro DEUX CENT VINGT HUIT, situé devant l'immeuble SIX, au lot trois / Trois cent millions du sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>NEUF</u>	LOT Numéro SEPT MILLE CINQ CENT CINQUANTE	
	Le garage portant le numéro DEUX CENT VINGT NEUF, situé devant l'immeuble SIX, au lot trois / Trois cent millions du sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>DIX</u>	LOT Numéro SEPT MILLE CINQ CENT SOIXANTE	
	Le garage portant le numéro DEUX CENT TRENTE, situé devant l'immeuble SIX, au lot trois / Trois cent millions du sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>ONZE</u>	LOT Numéro SEPT MILLE CINQ CENT SOIXANTE	
	Le garage portant le numéro DEUX CENT TRENTE ET UN, situé devant l'immeuble SIX, au lot trois / Trois cent millions du sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>DEUX</u>	LOT Numéro SEPT MILLE CINQ CENT SOIXANTE	
	Le garage portant le numéro DEUX CENT TRENTE DEUX, situé devant l'immeuble SIX, au lot trois / Trois cent millions du sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>TROIS</u>	LOT Numéro SEPT MILLE CINQ CENT SOIXANTE	
	Le garage portant le numéro DEUX CENT TRENTE TROIS, situé devant l'immeuble SIX, au lot trois / Trois cent millions du sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>QUATRE</u>	LOT Numéro SEPT MILLE CINQ CENT SOIXANTE	
	Le garage portant le numéro DEUX CENT TRENTE QUATRE, situé devant l'immeuble SIX, au lot trois / Trois cent millions du sol et des parties communes générales	3/300.000
	A Reporter:	702/300.000

	Report:	702/300.000
<u>CINQ</u>	LOT Numéro SEPT MILLE CINQ CENT SOIXANTE	
	Le garage portant le numéro DEUX CENT TRENTE CINQ, situé devant l'immeuble CINQ	
	Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>SIX</u>	LOT Numéro SEPT MILLE CINQ CENT SOIXANTE	
	Le garage portant le numéro DEUX CENT TRENTE SIX, situé devant l'immeuble CINQ	
	Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>SEPT</u>	LOT Numéro SEPT MILLE CINQ CENT SOIXANTE	
	Le garage portant le numéro DEUX CENT TRENTE SEPT, situé devant l'immeuble CINQ	
	Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>HUIT</u>	LOT Numéro SEPT MILLE CINQ CENT SOIXANTE	
	Le garage portant le numéro DEUX CENT TRENTE HUIT, situé devant l'immeuble CINQ	
	Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>NEUF</u>	LOT Numéro SEPT MILLE CINQ CENT SOIXANTE	
	Le garage portant le numéro DEUX CENT TRENTE NEUF, situé devant l'immeuble CINQ	
	Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>DIX</u>	LOT Numéro SEPT MILLE CINQ CENT SOIXANTE	
	Le garage portant le numéro DEUX CENT QUARANTE, situé devant l'immeuble CINQ	
	Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>ET ONZE</u>	LOT Numéro SEPT MILLE CINQ CENT SOIXANTE	
	Le garage portant le numéro DEUX CENT QUARANTE ET UN, situé devant l'immeuble QUATRE	
	Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>DOUZE</u>	LOT Numéro SEPT MILLE CINQ CENT SOIXANTE	
	Le garage portant le numéro DEUX CENT QUARANTE DEUX, situé devant l'immeuble QUATRE	
	Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	3/300.000
	A Reporter:	726/300.000

201000

	Report.	726/300.000
<u>LOT N° 604 SEPT MILLE CINQ CENT SOIXANTE</u> <u>QUATRE</u>	Le garage portant le numéro DEUX CENT QUARANTE TROIS, situé devant l'immeuble QUATRE Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>LOT N° 605 SEPT MILLE CINQ CENT SOIXANTE</u> <u>QUATRE</u>	Le garage portant le numéro DEUX CENT QUARANTE QUATRE, situé devant l'immeuble QUATRE Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>LOT N° 606 SEPT MILLE CINQ CENT SOIXANTE</u> <u>QUATRE</u>	Le garage portant le numéro DEUX CENT QUARANTE CINQ, situé devant l'immeuble QUATRE Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>LOT N° 607 SEPT MILLE CINQ CENT SOIXANTE</u> <u>SEIZE</u>	Le garage portant le numéro DEUX CENT QUARANTE SIX, situé devant l'immeuble QUATRE Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>LOT N° 608 SEPT MILLE CINQ CENT SOIXANTE</u> <u>DIX SEPT</u>	Le garage portant le numéro DEUX CENT QUARANTE SEPT, situé devant l'immeuble QUATRE Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>LOT N° 609 SEPT MILLE CINQ CENT SOIXANTE</u> <u>DIX HUIT</u>	Le garage portant le numéro DEUX CENT QUARANTE HUIT, situé devant l'immeuble TROIS Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>LOT N° 610 SEPT MILLE CINQ CENT SOIXANTE</u> <u>DIX NEUF</u>	Le garage portant le numéro DEUX CENT QUARANTE NEUF, situé devant l'immeuble TROIS Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>LOT N° 611 SEPT MILLE CINQ CENT QUATRE</u> <u>VINGT</u>	Le garage portant le numéro DEUX CENT CINQUANTE, situé devant l'immeuble TROIS Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	3/300.000
	A Reporter:	750/300.000

LOT 1144780 SEPT 11LY: CHD CENT QUARINE

Y DGT UN

YNDOT UN
Le garçon portant le numéro DEUX CENT
CINQUANTE ET UN, situé devant l'immeuble TROIS
Et les trois / Trois : cent millions du
sol et des parties pour les générales
pour les générales quatre

3/300.000

LOT Numero SEPT MILLE CINQ CENT QUATRE
VINOT DEUX

NOTES

VINET DEUX
Le garage portant le numéro DEUX CENT
CINQUANTE DEUX, situé devant l'immeuble TROIS
Et les trois / Trois cent millièmes du
sol et des parties communes générales
de l'immeuble portant le numéro DEUX CENT QUATRE

3/300,000

LOT Numero SEPT MILLE CINQ CENT QUATRE
VINGT TROIS

YUKT THOIS

VINGT TROIS
Le BAYAGE portant le numéro DEUX CENT
Cinquante TROIS, situé devant l'immeuble TROIS
Et les trois / Trois cent millièmes du
sol et des parties communes générales
sont affectés aux deux cent quatre

3/300.000

LOT No 130 SEPT HILL CDM CENT QUATRE

NOT QUATRE

VILOT QUATRE
Le garage portant le numéro DEUX CENT
CINQUANTE QUATRE, situé devant l'immeuble DEUX
Et les trois / Trois cent millièmes du
sol et des parties communes générales

3/300.000

LOT Numéro SEPT MILLE CINQ CENT QUATRE

4 DKT CIN

Le garage portant le numéro DEUX CENT
Cinquante ON a situé devant l'immeuble DEUX
Et les trois / Trois cent millions du
sol et les parties communes générales

3/300.00C

LOT NUMERO SEPT MILLE CINQ CENT QUATRE
VINCE SIX

Y DGT SIX

VINGT SIX
Le Garage portant le numéro DEUX CENT
Cinquante SIX, situé devant l'immeuble DEUX
Et ler trois / trois cent millions du
sol et ses parties communes générales
cent quatre

3/300.000

LOT Numéro SEPT MILLE CINQ CENT QUATRE
VINOT SEPT

V NOT SEPT

VINGT SEPT
 Le parago portant le numéro DEUX CENT
 CINQUANTE SEPT, situé devant l'immeuble DEUX
 Et les trois / Trois cent millions du
 sol et des parties communes générales

3/300.000

LOT 4-ANGRO SEPT MILLE CING CENT QUATRE
VIRNOT RUE

VBIOT HUF

VINET HUFF
Lo garage portant le numéro DEUX CENT
CINQUANTE HUFF, situé devant l'immeuble DEUX
Et les trois / Trois cent millions d
soi et des parties communes générales

3/300.490
774/300.330

A Reporter:

[illegible]

Report

798/300.000

TROISIEME NIVEAULOT Numéro SEPT MILLE CINQ CENT QUATRE
VIRKT DIX SEPTLe garage portant le numéro DEUX CENT
SOIXANTE SEPT, situé sous l'immeuble UN
Et les trois / Trois cent millions du
sol et des parties communes générales

3/300.000

LOT Numéro SEPT MILLE CINQ CENT QUATRE
VIRKT DIX HUITLe garage portant le numéro DEUX CENT
SOIXANTE HUIT, situé sous l'immeuble UN
Et les trois / Trois cent millions du
sol et des parties communes générales

3/300.000

LOT Numéro SEPT MILLE CINQ CENT QUATRE
VIRKT DIX NEUFLe garage portant le numéro DEUX CENT
SOIXANTE NEUF, situé sous l'immeuble UN
Et les trois / Trois cent millions du
sol et des parties communes générales

3/300.000

LOT Numéro SEPT MILLE SIX CENT
SOIXANTE DIX, situé sous l'immeuble UNEt les trois / Trois cent millions du
sol et des parties communes générales

3/300.000

LOT Numéro SEPT MILLE SIX CENT UN
SOIXANTE ET OÙZE, situé sous l'immeuble DEUX,Et les trois / Trois cent millions du
sol et des parties communes générales

3/300.000

LOT Numéro SEPT MILLE SIX CENT DEUX
SOIXANTE DOUZE, situé sous l'immeuble DEUXEt les trois / Trois cent millions du
sol et des parties communes générales

3/300.000

LOT Numéro SEPT MILLE SIX CENT TROIS
SOIXANTE TREIZE, situé sous l'immeuble DEUXEt les trois / Trois cent millions du
sol et des parties communes générales

3/300.000

LOT Numéro SEPT MILLE SIX CENT QUATRE
SOIXANTE QUATORZE, situé sous l'immeuble DEUXEt les trois / Trois cent millions du
sol et des parties communes générales

3/300.000

LOT Numéro SEPT MILLE SIX CENT CINQ
SOIXANTE QUINZE, situé sous l'immeuble TROISEt les trois / Trois cent millions du
sol et des parties communes générales3/300.000
825/300.000

A Reporter

224 mille

Report	825/300.000
101 Numéro SEPT MILLE SIX CENT SIX	
Le présent portait le numéro DEUX CENT	
SOIXANTE SEIZE, situé sous l'immeuble TROIS,	
Et les trois / Trois cent millions du	
sol et des parties communes générales	3/300.000
102 Numéro SEPT MILLE SIX CENT SEPT	
Le présent portait le numéro DEUX CENT	
SOIXANTE DIX SEPT, situé sous l'immeuble TROIS	
Et les trois / Trois cent millions du	
sol et des parties communes générales	3/300.000
103 Numéro SEPT MILLE SIX CENT HUIT	
Le présent portait le numéro DEUX CENT	
SOIXANTE DIX HUIT, situé sous l'immeuble TROIS,	
Et les trois / Trois cent millions du	
sol et des parties communes générales	3/300.000
104 Numéro SEPT MILLE SIX CENT NEUF	
Le présent portait le numéro DEUX CENT	
SOIXANTE DIX NEUF, situé sous l'immeuble QUATRE	
Et les trois / Trois cent millions du	
sol et des parties communes générales	3/300.000
105 Numéro SEPT MILLE SIX CENT DIX	
Le présent portait le numéro DEUX CENT	
QUATRE VINGT, situé sous l'immeuble QUATRE	
Et les trois / Trois cent millions du	
sol et des parties communes générales	3/300.000
106 Numéro SEPT MILLE SIX CENT ONZE	
Le présent portait le numéro DEUX CENT	
QUATRE VINGT UN, situé sous l'immeuble QUATRE	
Et les trois / Trois cent millions du	
sol et des parties communes générales	3/300.000
107 Numéro SEPT MILLE SIX CENT DOUZE	
Le présent portait le numéro DEUX CENT	
QUATRE VINGT DEUX, situé sous l'immeuble QUATRE	
Et les trois / Trois cent millions du	
sol et des parties communes générales	3/300.000
108 Numéro SEPT MILLE SIX CENT TREIZE	
Le présent portait le numéro DEUX CENT	
QUATRE VINGT TROIS, situé sous l'immeuble CINQ	
Et les trois / Trois cent millions du	
sol et des parties communes générales	3/300.000
109 Numéro SEPT MILLE SIX CENT QUATORZE	
Le présent portait le numéro DEUX CENT	
QUATRE VINGT QUATRE, situé sous l'immeuble CINQ	
Et les trois / Trois cent millions du	
sol et des parties communes générales	3/300.000
A Reporter	852/300.000

	Report	852/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE SIX CENT QUINZE</u>		
Le garage portant le numéro DEUX CENT		
QUATRE VINGT CINQ, situé sous l'immeuble CINQ		
Et les trois / Trois cent millièmes du		
sol et des parties communes générales		3/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE SIX CENT SEIZE</u>		
Le garage portant le numéro DEUX CENT		
QUATRE VINGT SIX, situé sous l'immeuble CINQ		
Et les trois / Trois cent millièmes du		
sol et des parties communes générales		3/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE SIX CENT DIX SEPT</u>		
Le garage portant le numéro DEUX CENT		
QUATRE VINGT SEPT, situé sous l'immeuble SIX		
Et les trois / Trois cent millièmes du		
sol et des parties communes générales		3/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE SIX CENT DIX HUIT</u>		
Le garage portant le numéro DEUX CENT		
QUATRE VINGT HUIT, situé sous l'immeuble SIX		
Et les trois / Trois cent millièmes du		
sol et des parties communes générales		3/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE SIX CENT DIX NEUF</u>		
Le garage portant le numéro DEUX CENT		
QUATRE VINGT NEUF, situé sous l'immeuble SIX		
Et les trois / Trois cent millièmes du		
sol et des parties communes générales		3/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE SIX CENT VINGT</u>		
Le garage portant le numéro DEUX CENT		
QUATRE VINGT DIX, situé sous l'immeuble SIX		
Et les trois / Trois cent millièmes du		
sol et des parties communes générales		3/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE SIX CENT VINGT ET UN</u>		
Le garage portant le numéro DEUX CENT		
QUATRE VINGT ONZE, situé sous l'immeuble SEPT,		
Et les trois / Trois cent millièmes du		
sol et des parties communes générales		3/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE SIX CENT VINGT DEUX</u>		
Le garage portant le numéro DEUX CENT		
QUATRE VINGT DOUZE, situé sous l'immeuble SEPT,		
Et les trois / Trois cent millièmes du		
sol et des parties communes générales		3/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE SIX CENT VINGT TROIS</u>		
Le garage portant le numéro DEUX CENT		
QUATRE VINGT TREIZE, situé sous l'immeuble SEPT,		
Et les trois / Trois cent millièmes du		
sol et des parties communes générales		3/300.000
A Reporter:		879/300.000

231/2011

[illegible]

	Report	906/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE SIX CENT TRENTE</u>		
<u>TROIS</u>	Le garage portant le numéro TROIS CENT TROIS, situé sous l'immeuble DIX Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE SIX CENT TRENTE</u>		
<u>QUATRE</u>	Le garage portant le numéro TROIS CENT QUATRE, situé sous l'immeuble DIX Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE SIX CENT TRENTE</u>		
<u>CINQ</u>	Le garage portant le numéro TROIS CENT CINQ, situé sous l'immeuble DIX Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE SIX CENT TRENTE</u>		
<u>SIX</u>	Le garage portant le numéro TROIS CENT SIX, situé sous l'immeuble DIX Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE SIX CENT TRENTE</u>		
<u>SEPT</u>	Le garage portant le numéro TROIS CENT SEPT, situé sous l'immeuble ONZE Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE SIX CENT TRENTE</u>		
<u>HUIT</u>	Le garage portant le numéro TROIS CENT HUIT, situé sous l'immeuble ONZE Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE SIX CENT TRENTE</u>		
<u>NEUF</u>	Le garage portant le numéro TROIS CENT NEUF, situé sous l'immeuble ONZE Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE SIX CENT TRENTE</u>		
<u>DIX</u>	Le garage, portant le numéro TROIS CENT DIX, situé sous l'immeuble ONZE Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	3/300.000
A Reporter		930/300.000

24 Paole

	Report	930/300.000
<u>UN</u>	<u>101 Numéro SEPT MILLE SIX CENT QUARANTE</u> Le parage portant le numéro TROIS CENT ONZE, six devant l'annule DOUZE, Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>DEUX</u>	<u>102 Numéro SEPT MILLE SIX CENT QUARANTE</u> Le parage portant le numéro TROIS CENT DOUZE, six devant l'annule DOUZE, Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>TROIS</u>	<u>103 Numéro SEPT MILLE SIX CENT QUARANTE</u> Le parage portant le numéro TROIS CENT TROIZE, six devant l'annule DOUZE, Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>QUATRE</u>	<u>104 Numéro SEPT MILLE SIX CENT QUARANTE</u> Le parage portant le numéro TROIS CENT QUATORZE, six devant l'annule DOUZE, Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>CINQ</u>	<u>105 Numéro SEPT MILLE SIX CENT QUARANTE</u> Le parage portant le numéro TROIS CENT QUINZE, six devant l'annule DOUZE, Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>SIX</u>	<u>106 Numéro SEPT MILLE SIX CENT QUARANTE</u> Le parage portant le numéro TROIS CENT SEIZE, six devant l'annule DOUZE, Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>SEPT</u>	<u>107 Numéro SEPT MILLE SIX CENT QUARANTE</u> Le parage portant le numéro TROIS CENT DIX-SEPT, six devant l'annule DOUZE, Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>HUIT</u>	<u>108 Numéro SEPT MILLE SIX CENT QUARANTE</u> Le parage portant le numéro TROIS CENT DIX-HUIT, six devant l'annule DOUZE, Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	3/300.000
	A reporter:	954/300.000

	Report	254/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE SIX CENT QUARANTE</u>		
<u>NEUF</u>	Le garage portant le numéro TROIS CENT DIX NEUF, situé devant l'immeuble DOUZE Et les trois / Trois cent millions du sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE SIX CENT CINQUANTE</u>		
	Le garage portant le numéro TROIS CENT VINGT, situé devant l'immeuble ONZE, Et les trois / Trois cent millions du sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE SIX CENT CINQUANTE</u>		
<u>ET UN</u>	Le garage portant le numéro TROIS CENT VINGT ET UN, situé devant l'immeuble ONZE Et les trois / Trois cent millions du sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE SIX CENT CINQUANTE</u>		
<u>DEUX</u>	Le garage portant le numéro TROIS CENT VINGT DEUX, situé devant l'immeuble ONZE Et les trois / Trois cent millions du sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE SIX CENT CINQUANTE</u>		
<u>TROIS</u>	Le garage portant le numéro TROIS CENT VINGT TROIS, situé devant l'immeuble ONZE Et les trois / Trois cent millions du sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE SIX CENT CINQUANTE</u>		
<u>QUATRE</u>	Le garage portant le numéro TROIS CENT VINGT QUATRE, situé devant l'immeuble ONZE Et les trois / Trois cent millions du sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE SIX CENT CINQUANTE</u>		
<u>CINQ</u>	Le garage portant le numéro TROIS CENT VINGT CINQ, situé devant l'immeuble ONZE Et les trois / Trois cent millions du sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE SIX CENT CINQUANTE</u>		
<u>SIX</u>	Le garage portant le numéro TROIS CENT VINGT SIX, situé devant l'immeuble ONZE Et les trois / Trois cent millions du sol et des parties communes générales	3/300.000
A Reporter		978/300.000

101 Numéro SEPT MILLE SIX CENT CINQUANTE

3/300,000

101. Amora SEPT. NELLE SECONTE CINQUANTE

3/300,000

WILLIAM SMITH, THOMAS LARSEN, C. INJUNITE

3/300,000

LA GARAGE PORTANTULE NUMERO TROIS CENT

3/300.000

EDITION NUMERO 9 SEPT. MILE SIX CENT SOIXANTE

3/300,000

of the various communes générales

3/300,000

U.S. DEPARTMENT OF AGRICULTURE
WASHINGTON, D. C. 20250

/300,000

Le Garage portant le numéro TROIS CENT

1/300,000

[illegible]

300,000

Les parties communes/générales

A5 Reporter

1.002/300.000

Report:

1.002/300.000

<u>CET</u>	Le garage portant le numéro TROIS CENT TRENTA UN, situé devant l'immeuble DIX Et les trois / Trois cent millions du sol et des parties communes générales <u>LOT Numéro SEPT MILLE SIX CENT SOIXANTE</u>	3/300.000
<u>SIX</u>	Le garage portant le numéro TROIS CENT TRENTA SIX, situé devant l'immeuble DIX Et les trois / Trois cent millions du sol et des parties communes générales <u>LOT Numéro SEPT MILLE SIX CENT SOIXANTE</u>	3/300.000
<u>SEPT</u>	Le garage portant le numéro TROIS CENT TRENTA SEPT, situé devant l'immeuble DIX Et les trois / Trois cent millions du sol et des parties communes générales <u>LOT Numéro SEPT MILLE SIX CENT SOIXANTE</u>	3/300.000
<u>HUIT</u>	Le garage portant le numéro TROIS CENT TRENTA HUIT, situé devant l'immeuble NEUF Et les trois / Trois cent millions du sol et des parties communes générales <u>LOT Numéro SEPT MILLE SIX CENT SOIXANTE</u>	3/300.000
<u>NEUF</u>	Le garage portant le numéro TROIS CENT TRENTA NEUF, situé devant l'immeuble NEUF Et les trois / Trois cent millions du sol et des parties communes générales <u>LOT Numéro SEPT MILLE SIX CENT SOIXANTE</u>	3/300.000
<u>DIX</u>	Le garage portant le numéro TROIS CENT QUARANTE, situé devant l'immeuble NEUF, Et les trois / Trois cent millions du sol et des parties communes générales <u>LOT Numéro SEPT MILLE SIX CENT SOIXANTE</u>	3/300.000
<u>ET ONZE</u>	Le garage portant le numéro TROIS CENT QUARANTE ET UN, situé devant l'immeuble NEUF Et les trois / Trois cent millions du sol et des parties communes générales <u>LOT Numéro SEPT MILLE SIX CENT SOIXANTE</u>	3/300.000
<u>DOUZE</u>	Le garage portant le numéro TROIS CENT QUARANTE DEUX, situé devant l'immeuble NEUF Et les trois / Trois cent millions du sol et des parties communes générales A reporter:	3/300.000 1.026/300.000

26^e note

	Report	1.026/300.000
<u>LOT N° 1000 SEPT MILLE SIX CENT SOIXANTE</u>		
Le garage portant le numéro TROIS CENT QUARANTE TROIS, situé devant l'immeuble NEUF et les trois / Trois cent millions du sol et des parties communes générales.	3/300.000	
<u>LOT N° 1001 SEPT MILLE SIX CENT SOIXANTE QUINZE</u>		
Le garage portant le numéro TROIS CENT QUARANTE QUATRE, situé devant l'immeuble NEUF et les trois / Trois cent millions du sol et des parties communes générales.	3/300.000	
<u>LOT N° 1002 SEPT MILLE SIX CENT SOIXANTE QUINZE</u>		
Le garage portant le numéro TROIS CENT QUARANTE CINQ, situé devant l'immeuble HUIT et les trois / Trois cent millions du sol et des parties communes générales.	3/300.000	
<u>LOT N° 1003 SEPT MILLE SIX CENT SOIXANTE SEIZE</u>		
Le garage portant le numéro TROIS CENT QUARANTE SIX, situé devant l'immeuble HUIT et les trois / Trois cent millions du sol et des parties communes générales.	3/300.000	
<u>LOT N° 1004 SEPT MILLE SIX CENT SOIXANTE DIX SEPT</u>		
Le garage portant le numéro TROIS CENT QUARANTE SEPT, situé devant l'immeuble HUIT et les trois / Trois cent millions du sol et des parties communes générales.	3/300.000	
<u>LOT N° 1005 SEPT MILLE SIX CENT SOIXANTE DIX HUIT</u>		
Le garage portant le numéro TROIS CENT QUARANTE HUIT, situé devant l'immeuble HUIT, et les trois / Trois cent millions du sol et des parties communes générales.	3/300.0000	
<u>LOT N° 1006 SEPT MILLE SIX CENT SOIXANTE DIX NEUF</u>		
Le garage portant le numéro TROIS CENT QUARANTE NEUF, situé devant l'immeuble HUIT et les trois / Trois cent millions du sol et des parties communes générales.	3/300.000	
<u>LOT N° 1007 SEPT MILLE SIX CENT QUATRE VINGTS</u>		
Le garage portant le numéro TROIS CENT QUARANTE, situé devant l'immeuble HUIT et les trois / Trois cent millions du sol et des parties communes générales.	3/300.000	
Report	1.050/300.000	

	Report	1.050/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE SIX CENT QUATRE</u>		
<u>VINGT UN</u>		
Le garage portant le numéro TROIS CENT CINQUANTE ET UN, situé devant l'immeuble HUIT		
Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales		
	3/300.000	
<u>LOT Numéro SEPT MILLE SIX CENT QUATRE</u>		
<u>VINGT DEUX</u>		
Le garage portant le numéro TROIS CENT CINQUANTE DEUX, situé devant l'immeuble SEPT		
Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales		
	3/300.000	
<u>LOT Numéro SEPT MILLE SIX CENT QUATRE</u>		
<u>VINGT TROIS</u>		
Le garage portant le numéro TROIS CENT CINQUANTE TROIS, situé devant l'immeuble SEPT		
Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales		
	3/300.000	
<u>LOT Numéro SEPT MILLE SIX CENT QUATRE</u>		
<u>VINGT QUATRE</u>		
Le garage portant le numéro TROIS CENT CINQUANTE QUATRE, situé devant l'immeuble SEPT		
Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales		
	3/300.000	
<u>LOT Numéro SEPT MILLE SIX CENT QUATRE</u>		
<u>VINGT CINQ</u>		
Le garage portant le numéro TROIS CENT CINQUANTE CINQ, situé devant l'immeuble SEPT		
Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales		
	3/300.000	
<u>LOT Numéro SEPT MILLE SIX CENT QUATRE</u>		
<u>VINGT SIX</u>		
Le garage portant le numéro TROIS CENT CINQUANTE SIX, situé devant l'immeuble SEPT		
Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales		
	3/300.000	
<u>LOT Numéro SEPT MILLE SIX CENT QUATRE</u>		
<u>VINGT SEPT</u>		
Le garage portant le numéro TROIS CENT CINQUANTE SEPT, situé devant l'immeuble SEPT		
Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales		
	3/300.000	
<u>LOT Numéro SEPT MILLE SIX CENT QUATRE</u>		
<u>VINGT HUIT</u>		
Le garage portant le numéro TROIS CENT CINQUANTE HUIT, situé devant l'immeuble SIX		
Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales		
	3/300.000	
A Reporter: 1.074/300.000		

	Report	1.098/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE SIX CENT QUATRE</u>		
<u>VENOT DIX SEPT</u>		
Le garage portant le numéro TROIS CENT		
SOIXANTE SEPT, situé devant l'immeuble CINQ		
Et les trois / Trois cent millièmes du		
sol et des parties communes générales	3/300.000	
<u>LOT Numéro SEPT MILLE SIX CENT QUATRE</u>		
<u>VENOT DIX HUIT</u>		
Le garage portant le numéro TROIS CENT		
SOIXANTE HUIT, situé devant l'immeuble CINQ		
Et les trois / Trois cent millièmes du		
sol et des parties communes générales	3/300.000	
<u>LOT Numéro SEPT MILLE SIX CENT QUATRE</u>		
<u>VENOT DIX NEUF</u>		
Le garage portant le numéro TROIS CENT		
SOIXANTE NEUF, situé devant l'immeuble CINQ		
Et les trois / Trois cent millièmes du		
sol et des parties communes générales	3/300.000	
<u>LOT Numéro SEPT MILLE SEPT CENTS</u>		
Le garage portant le numéro TROIS CENT		
SOIXANTE DIX, situé devant l'immeuble CINQ		
Et les trois / Trois cent millièmes du		
sol et des parties communes générales	3/300.000	
<u>LOT Numéro SEPT MILLE SEPT CENT UN</u>		
Le garage portant le numéro TROIS CENT		
SOIXANTE ET ONZE, situé devant l'immeuble CINQ		
Et les trois / Trois cent millièmes du		
sol et des parties communes générales	3/300.000	
<u>LOT Numéro SEPT MILLE SEPT CENT DEUX</u>		
Le garage portant le numéro TROIS CENT		
SOIXANTE DOUZE, situé devant l'immeuble QUATRE		
Et les trois / Trois cent millièmes du		
sol et des parties communes générales	3/300.000	
<u>LOT Numéro SEPT MILLE SEPT CENT TROIS</u>		
Le garage portant le numéro TROIS CENT		
SOIXANTE TREIZE, situé devant l'immeuble QUATRE		
Et les trois / Trois cent millièmes du		
sol et des parties communes générales	3/300.000	
<u>LOT Numéro SEPT MILLE SEPT CENT QUATRE</u>		
Le garage portant le numéro TROIS CENT		
SOIXANTE QUATORZE, situé devant l'immeuble QUATRE		
Et les trois / Trois cent millièmes du		
sol et des parties communes générales	3/300.000	
<u>LOT Numéro SEPT MILLE SEPT CENT CINQ</u>		
Le garage portant le numéro TROIS CENT		
SOIXANTE QUINZE, situé devant l'immeuble QUATRE		
Et les trois / Trois cent millièmes du		
sol et des parties communes générales	3/300.000	
A Reporter	1.125/300.000	

Report	1.125/300.000
<u>LOT N°100 SEPT MILLE SEPT CENT SIX</u> Le garage portant le numéro TROIS CENT SOIXANTE SEIZE, situé devant l'immeuble QUATRE Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	
	3/300.000
<u>LOT N°101 SEPT MILLE SEPT CENT SEPT</u> Le garage portant le numéro TROIS CENT SOIXANTE DIX SEPT, situé devant l'immeuble QUATRE Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	
	3/300.000
<u>LOT N°102 SEPT MILLE SEPT CENT HUIT</u> Le garage portant le numéro TROIS CENT SOIXANTE DIX HUIT, situé devant l'immeuble QUATRE Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	
	3/300.000
<u>LOT N°103 SEPT MILLE SEPT CENT NEUF</u> Le garage portant le numéro TROIS CENT SOIXANTE DIX NEUF, situé devant l'immeuble TROIS Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	
	3/300.000
<u>LOT N°104 SEPT MILLE SEPT CENT DIX</u> Le garage portant le numéro TROIS CENT QUATRE VINGT, situé devant l'immeuble TROIS Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	
	3/300.000
<u>LOT N°105 SEPT MILLE SEPT CENT ONZE</u> Le garage portant le numéro TROIS CENT QUATRE VINGT UN, situé devant l'immeuble TROIS, Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	
	3/300.000
<u>LOT N°106 SEPT MILLE SEPT CENT DOUZE</u> Le garage portant le numéro TROIS CENT QUATRE VINGT DEUX, situé devant l'immeuble TROIS Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	
	3/300.000
<u>LOT N°107 SEPT MILLE SEPT CENT TREIZE</u> Le garage portant le numéro TROIS CENT QUATRE VINGT TROIS, situé devant l'immeuble TROIS Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	
	3/300.000
<u>LOT N°108 SEPT MILLE SEPT CENT QUATORZE</u> Le garage portant le numéro TROIS CENT QUATRE VINGT QUATRE, situé devant l'immeuble TROIS Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	
	3/300.000
A Reporter	1.152/300.000

	Report	1.152/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE SEPT CENT QUINZE</u>		
Le garage portant le numéro TROIS CENT		
QUATRE VINGT CINQ, situé devant l'immeuble DEUX		
Et les trois / Trois cent millièmes du		
sol et des parties communes générales	3/300.000	
<u>LOT Numéro SEPT MILLE SEPT CENT SEIZE</u>		
Le garage portant le numéro TROIS CENT		
QUATRE VINGT SIX, situé devant l'immeuble DEUX		
Et les trois / Trois cent millièmes du		
sol et des parties communes générales	3/300.000	
<u>LOT Numéro SEPT MILLE SEPT CENT DIX SEPT</u>		
Le garage portant le numéro TROIS CENT		
QUATRE VINGT SEPT, situé devant l'immeuble DEUX		
Et les trois / Trois cent millièmes du		
sol et des parties communes générales	3/300.000	
<u>LOT Numéro SEPT MILLE SEPT CENT DIX HUIT</u>		
Le garage portant le numéro TROIS CENT		
QUATRE VINGT HUIT, situé devant l'immeuble DEUX		
Et les trois / Trois cent millièmes du		
sol et des parties communes générales	3/300.000	
<u>LOT Numéro SEPT MILLE SEPT CENT DIX NEUF</u>		
Le garage portant le numéro TROIS CENT		
QUATRE VINGT NEUF, situé devant l'immeuble DEUX		
Et les trois / Trois cent millièmes du		
sol et des parties communes générales	3/300.000	
<u>LOT Numéro SEPT MILLE SEPT CENT VINGT</u>		
Le garage portant le numéro TROIS CENT		
QUATRE VINGT DIX, situé devant l'immeuble DEUX		
Et les trois / Trois cent millièmes du		
sol et des parties communes générales	3/300.000	
<u>LOT Numéro SEPT MILLE SEPT CENT VINGT ET</u>		
<u>UN</u>		
Le garage portant le numéro TROIS CENT		
QUATRE VINGT ONZE, situé devant l'immeuble UN		
Et les trois / Trois cent millièmes du		
sol et des parties communes générales	3/300.000	
<u>LOT Numéro SEPT MILLE SEPT CENT VINGT</u>		
<u>DEUX</u>		
Le garage portant le numéro TROIS CENT		
QUATRE VINGT DOUZE, situé devant l'immeuble UN		
Et les trois / Trois cent millièmes du		
sol et des parties communes générales	3/300.000	
<u>LOT Numéro SEPT MILLE SEPT CENT VINGT</u>		
<u>TROIS</u>		
Le garage portant le numéro TROIS CENT		
QUATRE VINGT TREIZE, situé devant l'immeuble UN		
Et les trois / Trois cent millièmes du		
sol et des parties communes générales	3/300.000	
A Reporter	1.179/300.000	

29° 20' 00"

	Report	1.179/300.000
<u>LOT N° 10000 SEPT MILLE SEPT CENT VINGT</u>		
<u>QUATRE</u>		
Le garage portant le numéro TROIS CENT		
QUATRE VINGT QUATORZE, situé devant l'immeuble UN		
Et les trois / Trois cent millièmes du		
sol et des parties communes générales.	3/300.000	
<u>LOT N° 10000 SEPT MILLE SEPT CENT VINGT</u>		
<u>CINQ</u>		
Le garage portant le numéro TROIS CENT		
QUATRE VINGT CINQ, situé devant l'immeuble UN		
Et les trois / Trois cent millièmes du		
sol et des parties communes générales.	3/300.000	
<u>LOT N° 10000 SEPT MILLE SEPT CENT VINGT</u>		
<u>SIX</u>		
Le garage portant le numéro TROIS CENT		
QUATRE VINGT SIX, situé sous l'immeuble UN		
Et les trois / Trois cent millièmes du		
sol et des parties communes générales.	3/300.000	
<u>LOT N° 10000 SEPT MILLE SEPT CENT VINGT</u>		
<u>SEPT</u>		
Le garage portant le numéro TROIS CENT		
QUATRE VINGT DIX SEPT, situé sous l'immeuble UN		
Et les trois / Trois cent millièmes du		
sol et des parties communes générales.	3/300.000	
<u>LOT N° 10000 SEPT MILLE SEPT CENT VINGT</u>		
<u>HUIT</u>		
Le garage portant le numéro TROIS CENT		
QUATRE VINGT DIX HUIT, situé sous l'immeuble UN		
Et les trois / Trois cent millièmes du		
sol et des parties communes générales.	3/300.000	
<u>LOT N° 10000 SEPT MILLE SEPT CENT VINGT</u>		
<u>NEUF</u>		
Le garage portant le numéro TROIS CENT		
QUATRE VINGT DIX NEUF, situé sous l'immeuble UN		
Et les trois / Trois cent millièmes du		
sol et des parties communes générales.	3/300.000	
<u>LOT N° 10000 SEPT MILLE SEPT CENT VINGT</u>		
<u>DIX</u>		
Le garage portant le numéro QUATRE CENT		
UN, situé devant l'immeuble DEUX		
Et les trois / Trois cent millièmes du		
sol et des parties communes générales.	3/300.000	
<u>LOT N° 10000 SEPT MILLE SEPT CENT VINGT</u>		
<u>ET UN</u>		
Le garage portant le numéro QUATRE CENT		
UN, situé sous l'immeuble DEUX		
Et les trois / Trois cent millièmes du		
sol et des parties communes générales.	3/300.000	
A Reporter	1.203/300.000	

	Report	1.203/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE SEPT CENT TRENTE</u>		
<u>DEUX</u>	Le garage portant le numéro QUATRE CENT DEUX, situé sous l'immeuble DEUX Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>LOT Numéro 3 ET MILLE SEPT CENT TRENTE</u>		
<u>TROIS</u>	Le garage portant le numéro QUATRE CENT TROIS, situé sous l'immeuble DEUX Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE 3 ET CENT TRENTE</u>		
<u>QUATRE</u>	Le garage portant le numéro QUATRE CENT QUATRE, situé sous l'immeuble TROIS Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE SEPT CENT TRENTE</u>		
<u>CINQ</u>	Le garage portant le numéro QUATRE CENT CINQ, situé sous l'immeuble TROIS Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE SEPT CENT TRENTE</u>		
<u>SIX</u>	Le garage portant le numéro QUATRE CENT SIX, situé sous l'immeuble TROIS Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE SEPT CENT TRENTE</u>		
<u>SEPT</u>	Le garage portant le numéro QUATRE CENT SEPT, situé sous l'immeuble TROIS Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE SEPT CENT TRENTE</u>		
<u>HUIT</u>	Le garage portant le numéro QUATRE CENT HUIT, situé sous l'immeuble QUATRE Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	3/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE SEPT CENT TRENTE</u>		
<u>NEUF</u>	Le garage portant le numéro QUATRE CENT NEUF, situé sous l'immeuble QUATRE Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales	3/300.000
A Reporter		1.227/300.000

301206

	Report	1.227/300.000
<u>QUATRE SEPT MILLE SEPT CENT QUINTE</u>		
Le garage portant le numéro QUATRE CENT		
DIX-SEPT sous l'immeuble QUATRE		
Et les trois / Trois cent millions du		
sol et des parties communes générales	3/300.000	
<u>TOT. NUMERO SEPT MILLE SEPT CENT QUARANTE</u>		
<u>SEPT</u>		
Le garage portant le numéro QUATRE CENT		
ONZE sous l'immeuble QUATRE		
Et les trois / Trois cent millions du		
sol et des parties communes générales	3/300.000	
<u>TOT. NUMERO SEPT MILLE SEPT CENT QUARANTE</u>		
<u>DEUX</u>		
Le garage portant le numéro QUATRE CENT		
DOUZE sous l'immeuble QUATRE		
Et les trois / Trois cent millions du		
sol et des parties communes générales	3/300.000	
<u>TOT. NUMERO SEPT MILLE SEPT CENT QUARANTE</u>		
<u>TROIS</u>		
Le garage portant le numéro QUATRE CENT		
ONZE sous l'immeuble QUATRE		
Et les trois / Trois cent millions du		
sol et des parties communes générales	3/300.000	
<u>TOT. NUMERO SEPT MILLE SEPT CENT QUARANTE</u>		
<u>QUATRE</u>		
Le garage portant le numéro QUATRE CENT		
QUATRE sous l'immeuble QUATRE		
Et les trois / Trois cent millions du		
sol et des parties communes générales	3/300.000 X	
<u>TOT. NUMERO SEPT MILLE SEPT CENT QUARANTE</u>		
<u>CINQ</u>		
Le garage portant le numéro QUATRE CENT		
QUATRE sous l'immeuble QUATRE		
Et les trois / Trois cent millions du		
sol et des parties communes générales	3/300.000	
<u>TOT. NUMERO SEPT MILLE SEPT CENT QUARANTE</u>		
<u>SIX</u>		
Le garage portant le numéro QUATRE CENT		
SEPT sous l'immeuble QUATRE		
Et les trois / Trois cent millions du		
sol et des parties communes générales	3/300.000	
<u>TOT. NUMERO SEPT MILLE SEPT CENT QUARANTE</u>		
<u>SEPT</u>		
Le garage portant le numéro QUATRE CENT		
DIX-SEPT sous l'immeuble QUATRE		
Et les trois / Trois cent millions du		
sol et des parties communes générales	3/300.000	
<u>TOT. NUMERO SEPT MILLE SEPT CENT QUARANTE</u>		
<u>Report</u>	1.251/300.000	

Report 1.251/300.000

<u>LOT Numéro SEPT MILLE SEPT CENT QUARANTE</u>	
<u>DIX</u>	La garage portant le numéro QUATRE CENT DIX HUIT, situé sous l'immeuble SIX Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales
	3/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE SEPT CENT QUARANTE</u>	
<u>NEUF</u>	La garage portant le numéro QUATRE CENT DIX NEUF, situé sous l'immeuble SIX Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales
	3/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE</u>	
<u>VI</u>	La garage portant le numéro QUATRE CENT DIX, situé sous l'immeuble SEPT Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales
	3/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE</u>	
<u>ET UN</u>	La garage portant le numéro QUATRE CENT DIX ET UN, situé sous l'immeuble SEPT Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales
	3/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE</u>	
<u>DEUX</u>	La garage portant le numéro QUATRE CENT DIX DEUX, situé sous l'immeuble SEPT Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales
	3/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE</u>	
<u>TROIS</u>	La garage portant le numéro QUATRE CENT DIX TROIS, situé sous l'immeuble SEPT Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales
	3/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE</u>	
<u>QUATRE</u>	La garage portant le numéro QUATRE CENT DIX QUATRE, situé sous l'immeuble HUIT Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales
	3/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE</u>	
<u>CINQ</u>	La garage portant le numéro QUATRE CENT DIX CINQ, situé sous l'immeuble HUIT Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales
	3/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE</u>	
A Reporter	
1.275/300.000	

Report 1.275/300.000

LOT Numb: 0 SEPT MILLS SEPT CENT CINQUANTE

Le garage portant le numéro QUATRE CENT
VINGT SE, BATEL SOUS l'Arbre de JUST.

Et des 17618 / 18618 cent millions du
sol et des parties communes générales.

LOT N° 10 SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE

Le parage portant le numero QUATRE-CENT

En les trois / Trois cent millièmes du

of CE Numero SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE

Le garage portant le numéro QUATRE.CENT
VINGT HUIT, situé sous l'immeuble NEUF

et les trois cent millions du
sol et des parties communes générales.

PLATEAU DE SEPTA MILLE SEPT CENT CINQUANTE

16 DAVAGU PORTANT 36 NUMERO QUATRE CENT

trois cent mille / Trois cent mille du

102 NUMERO SEPT MILLE SEPT CENT SOIXANT

LE MOYEN PORT DE LA RUE DU QUATRE CENT
TREVES, 916 sous l'immeuble NEUF

UNIT OF RESEARCH IN COMMUNITY GENERAL

LOI N° 2073 PACE, LEE, SEPI, GEHT, SOLZANTE.

Le Parage portant le nombre QUATRE CENT

47418101 / 101 cent, 11110000 du
101 cent, 11110000 du

LOT N° 100 SEPT-HECT SEPT-CENT-SOIXANTE

10 (PAGE CONTINUED) QUATRE CENT

ET LES TROIS. Tellement au temps du

Le N° de la loi est : SEPT MILLE SEPT CENT SOIXANTE.

Le présent rapport se compose QUATRE-CENT
TRENTE-TROIS (433) pages d'impression.

Et les trois /Trois cent millièmes du
sol et des parties communes vendues

A Reporter: 1:299/300.000

Report

1.299/300.000

<u>LOT Numéro SEPT MILLE SEPT CENT SOIXANTE</u>	
<u>QUATRE</u>	Le garage portant le numéro QUATRE CENT
<u>TRENTE QUATRE</u>	situé sous l'immeuble DIX
	Et les trois / Trois cent millièmes du
	sol et des parties communes générales
	<u>LOT Numéro SEPT MILLE SEPT CENT SOIXANTE</u>
	3/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE SEPT CENT SOIXANTE</u>	
<u>CINQ</u>	Le garage portant le numéro QUATRE CENT
<u>TRENTE CINQ</u>	situé sous l'immeuble DIX
	Et les trois / Trois cent millièmes du
	sol et des parties communes générales
	<u>LOT Numéro SEPT MILLE SEPT CENT SOIXANTE</u>
	3/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE SEPT CENT SOIXANTE</u>	
<u>SIX</u>	Le garage portant le numéro QUATRE CENT
<u>TRENTE SIX</u>	situé sous l'immeuble ONZE
	Et les trois / Trois cent millièmes du
	sol et des parties communes générales
	<u>LOT Numéro SEPT MILLE SEPT CENT SOIXANTE</u>
	3/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE SEPT CENT SOIXANTE</u>	
<u>SEPT</u>	Le garage portant le numéro QUATRE CENT
<u>TRENTE SEPT</u>	situé sous l'immeuble ONZE
	Et les trois / Trois cent millièmes du
	sol et des parties communes générales
	<u>LOT Numéro SEPT MILLE SEPT CENT SOIXANTE</u>
	3/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE SEPT CENT SOIXANTE</u>	
<u>HUIT</u>	Le garage portant le numéro QUATRE CENT
<u>TRENTE HUIT</u>	situé sous l'immeuble ONZE
	Et les trois / Trois cent millièmes du
	sol et des parties communes générales
	<u>LOT Numéro SEPT MILLE SEPT CENT SOIXANTE</u>
	3/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE SEPT CENT SOIXANTE</u>	
<u>NEUF</u>	Le garage portant le numéro QUATRE CENT
<u>TRENTE NEUF</u>	situé sous l'immeuble ONZE
	Et les trois / Trois cent millièmes du
	sol et des parties communes générales
	<u>LOT Numéro SEPT MILLE SEPT CENT SOIXANTE</u>
	3/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE SEPT CENT SOIXANTE</u>	
<u>DIX</u>	Le garage portant le numéro QUATRE CENT
<u>QUARANTE</u>	situé sous l'immeuble DOUZE
	Et les trois / Trois cent millièmes du
	sol et des parties communes générales
	<u>LOT Numéro SEPT MILLE SEPT CENT SOIXANTE</u>
	3/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE SEPT CENT SOIXANTE</u>	
<u>ET ONZE</u>	Le garage portant le numéro QUATRE CENT
<u>QUARANTE ET UN</u>	situé sous l'immeuble DOUZE
	Et les trois / Trois cent millièmes du
	sol et des parties communes générales
	3/300.000
	A Reporter 1.323/300.000

32 cote

1.323/300.000

NOV 23

3/300.000

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

3/300.000

QUINCE

3/300,000

三、**“三三制”**

3/300,000

21/04/15

3/300.000

2118 2/9/84

3/300,000

120X61U92U

3/300,000

1500

3/300,000

1317/300.000

Report 1.347/300.000

LOT Numéro SEPT MILLE SEPT CENT QUATREVINGTS

Le garage portant le numéro QUATRE CENT CINQUANTE, situé devant l'immeuble DOUZE Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales

3/300.000

VINGT UN

Le garage portant le numéro QUATRE CENT CINQUANTE ET UN, situé devant l'immeuble ONZE Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales

3/300.000

VINGT DEUX

Le garage portant le numéro QUATRE CENT CINQUANTE DEUX, situé devant l'immeuble ONZE Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales

3/300.000

VINGT TROIS

Le garage portant le numéro QUATRE CENT CINQUANTE TROIS, situé devant l'immeuble ONZE Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales

3/300.00

VINGT QUATRE

Le garage portant le numéro QUATRE CENT CINQUANTE QUATRE, situé devant l'immeuble ONZE Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales

3/300.00.

VINGT CINQ

Le garage portant le numéro QUATRE CENT CINQUANTE CINQ, situé devant l'immeuble ONZE Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales

3/300.000

VINGT SIX

Le garage portant le numéro QUATRE CENT CINQUANTE SIX, situé devant l'immeuble ONZE Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales

3/300.000

VINGT SEPT

Le garage portant le numéro QUATRE CENT CINQUANTE SEPT, situé devant l'immeuble ONZE Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales.

3/300.000

A Reporter: 1.371/300.000

[illegible]

	Report	1.395/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE SEPT CENT QUATRE</u>		
<u>VINGT SEIZE</u>		
Le garage portant le numéro QUATRE CENT		
SOIXANTE SIX, situé devant l'immeuble DIX		
Et les trois / Trois cent millièmes du		
sol et des parties communes générales		
<u>LOT Numéro SEPT MILLE SEPT CENT QUATRE</u>		
<u>VINGT DIX SEPT</u>		
Le garage portant le numéro QUATRE CENT		
SOIXANTE SEPT, situé devant l'immeuble NEUF		
Et les trois / Trois cent millièmes du		
sol et des parties communes générales		
<u>LOT Numéro SEPT MILLE SEPT CENT QUATRE</u>		
<u>VINGT DIX HUIT</u>		
Le garage portant le numéro QUATRE CENT		
SOIXANTE HUIT, situé devant l'immeuble NEUF		
Et les trois / Trois cent millièmes du		
sol et des parties communes générales		
<u>LOT Numéro SEPT MILLE SEPT CENT QUATRE</u>		
<u>VINGT DIX NEUF</u>		
Le garage portant le numéro QUATRE CENT		
SOIXANTE NEUF, situé devant l'immeuble NEUF		
Et les trois / Trois cent millièmes du		
sol et des parties communes générales		
<u>LOT Numéro SEPT MILLE HUIT CENTS</u>		
Le garage portant le numéro QUATRE CENT		
SOIXANTE DIX, situé devant l'immeuble NEUF		
Et les trois / Trois cent millièmes du		
sol et des parties communes générales		
<u>LOT Numéro SEPT MILLE HUIT CENT UN</u>		
Le garage portant le numéro QUATRE CENT		
SOIXANTE ET ONZE, situé devant l'immeuble NEUF		
Et les trois / Trois cent millièmes du		
sol et des parties communes générales		
<u>LOT Numéro SEPT MILLE HUIT CENT DEUX</u>		
Le garage portant le numéro QUATRE CENT		
SOIXANTE DOUZE, situé devant l'immeuble NEUF		
Et les trois / Trois cent millièmes du		
sol et des parties communes générales		
<u>LOT Numéro SEPT MILLE HUIT CENT TROIS</u>		
Le garage portant le numéro QUATRE CENT		
SOIXANTE TREIZE, situé devant l'immeuble HUIT		
Et les trois / Trois cent millièmes du		
sol et des parties communes générales		
<u>LOT Numéro SEPT MILLE HUIT CENT QUATRE</u>		
Le garage portant le numéro QUATRE CENT		
SOIXANTE QUATORZE, situé devant l'immeuble HUIT		
Et les trois / Trois cent millièmes du		
sol et des parties communes générales		
A Reporter		
	1.422/300.000	

Report	1.422/300.000
<u>TOTAL NUMERO SEPT MILLE HUIT CENT CINQ</u> Le présent rapport portant le numéro QUATRE CENT SOIXANTE DIX, situé devant l'immeuble HUIT et non trois / Trois cent millions du collectif des parties communes générales.	3/300.000
<u>TOTAL NUMERO SEPT MILLE HUIT CENT SIX</u> Le présent rapport portant le numéro QUATRE CENT SOIXANTE SEIZE, situé devant l'immeuble HUIT et non trois / Trois cent millions du collectif des parties communes générales.	3/300.000
<u>TOTAL NUMERO SEPT MILLE HUIT CENT SEPT</u> Le présent rapport portant le numéro QUATRE CENT SOIXANTE DIX SEPT, situé devant l'immeuble HUIT et non trois / Trois cent millions du collectif des parties communes générales.	3/300.000
<u>TOTAL NUMERO SEPT MILLE HUIT CENT HUIT</u> Le présent rapport portant le numéro QUATRE CENT SOIXANTE DIX HUIT, situé devant l'immeuble HUIT et non trois / Trois cent millions du collectif des parties communes générales.	3/300.000
<u>TOTAL NUMERO SEPT MILLE HUIT CENT NEUF</u> Le présent rapport portant le numéro QUATRE CENT SOIXANTE DIX NEUF, situé devant l'immeuble HUIT et non trois / Trois cent millions du collectif des parties communes générales.	3/300.000
<u>TOTAL NUMERO SEPT MILLE HUIT CENT DIX</u> Le présent rapport portant le numéro QUATRE CENT QUATRE VINGT, situé devant l'immeuble SEPT et non trois / Trois cent millions du collectif des parties communes générales.	3/300.000
<u>TOTAL NUMERO SEPT MILLE HUIT CENT ONZE</u> Le présent rapport portant le numéro QUATRE CENT QUATRE VINGT UN, situé devant l'immeuble SEPT et non trois / Trois cent millions du collectif des parties communes générales.	3/300.000
<u>TOTAL NUMERO SEPT MILLE HUIT CENT DOUZE</u> Le présent rapport portant le numéro QUATRE CENT QUATRE VINGT DEUX, situé devant l'immeuble SEPT et non trois / Trois cent millions du collectif des parties communes générales.	3/300.000
<u>TOTAL NUMERO SEPT MILLE HUIT CENT TREIZE</u> Le présent rapport portant le numéro QUATRE CENT QUATRE VINGT TROIS, situé devant l'immeuble SEPT et non trois / Trois cent millions du collectif des parties communes générales.	3/300.000
A Reporter	1.419/300.000

	Report	1.449/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE HUIT CENT QUATORZE</u>		
Le garage portant le numéro QUATRE CENT		
QUATRE VINGT QUATRE, situé devant l'immeuble SEPT		
Et les trois / Trois cent millièmes du		
sol et des parties communes générales		3/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE HUIT CENT QUINZE</u>		
Le garage portant le numéro QUATRE CENT		
QUATRE VINGT CINQ, situé devant l'immeuble SEPT		
Et les trois / Trois cent millièmes du		
sol et des parties communes générales		3/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE HUIT CENT SEIZE</u>		
Le garage portant le numéro QUATRE CENT		
QUATRE VINGT SIX, situé devant l'immeuble SIX		
Et les trois / Trois cent millièmes du		
sol et des parties communes générales		3/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE HUIT CENT DIX SEPT</u>		
Le garage portant le numéro QUATRE CENT		
QUATRE VINGT SEPT, situé devant l'immeuble SIX		
Et les trois / Trois cent millièmes du		
sol et des parties communes générales		3/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE HUIT CENT DIX HUIT</u>		
Le garage portant le numéro QUATRE CENT		
QUATRE VINGT HUIT, situé devant l'immeuble SIX		
Et les trois / Trois cent millièmes du		
sol et des parties communes générales		3/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE HUIT CENT DIX NEUF</u>		
Le garage portant le numéro QUATRE CENT		
QUATRE VINGT NEUF, situé devant l'immeuble SIX		
Et les trois / Trois cent millièmes du		
sol et des parties communes générales		3/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE HUIT CENT VINGT</u>		
Le garage portant le numéro QUATRE CENT		
QUATRE VINGT DIX, situé devant l'immeuble SIX		
Et les trois / Trois cent millièmes du		
sol et des parties communes générales		3/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE HUIT CENT VINGT</u>		
<u>ET UN</u>		
Le garage portant le numéro QUATRE CENT		
QUATRE VINGT ONZE, situé devant l'immeuble SIX		
Et les trois / Trois cent millièmes du		
sol et des parties communes générales		3/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE HUIT CENT VINGT</u>		
<u>DEUX</u>		
Le garage portant le numéro QUATRE CENT		
QUATRE VINGT DOUZE, situé devant l'immeuble SIX		
Et les trois / Trois cent millièmes du		
sol et des parties communes générales		3/300.000
A Reporter		
		1.476/300.000

	Report	1.476/300.000
<u>LOT N° 10000 SEPT VINGT HUIT CENT VINGT</u>		
<u>TROIS</u>	Le plan portant le numéro QUATRE CENT QUATRE VINGT TRENTE, situé devant l'immeuble	
	En les trois / trois cent millièmes du	3/300.000
	sol et des parties communes générales	
<u>LOT N° 10001 SEPT VINGT HUIT CENT VINGT</u>		
<u>QUATRE</u>	Le plan portant le numéro QUATRE CENT QUATRE VINGT QUATRE, situé devant l'immeuble	
	En les trois / trois cent millièmes du	3/300.000
	sol et des parties communes générales	
<u>LOT N° 10002 SEPT VINGT HUIT CENT VINGT</u>		
<u>CINQ</u>	Le plan portant le numéro QUATRE CENT QUATRE VINGT CINQ, situé devant l'immeuble	
	En les trois / trois cent millièmes du	3/300.000
	sol et des parties communes générales	
<u>LOT N° 10003 SEPT VINGT HUIT CENT VINGT</u>		
<u>SIX</u>	Le plan portant le numéro QUATRE CENT QUATRE VINGT SIX, situé devant l'immeuble	
	En les trois / trois cent millièmes du	3/300.000
	sol et des parties communes générales	
<u>LOT N° 10004 SEPT VINGT HUIT CENT VINGT</u>		
<u>SEPT</u>	Le plan portant le numéro QUATRE CENT QUATRE VINGT SEPT, situé devant l'immeuble	
	En les trois / trois cent millièmes du	3/300.000
	sol et des parties communes générales	
<u>LOT N° 10005 SEPT VINGT HUIT CENT VINGT</u>		
<u>HUIT</u>	Le plan portant le numéro QUATRE CENT QUATRE VINGT DIX HUIT, situé devant l'immeuble	
	En les trois / trois cent millièmes du	3/300.000
	sol et des parties communes générales	
<u>LOT N° 10006 SEPT VINGT HUIT CENT VINGT</u>		
<u>NEUF</u>	Le plan portant le numéro QUATRE CENT QUATRE VINGT DIX NEUF, situé devant l'immeuble	
	En les trois / trois cent millièmes du	3/300.000
	sol et des parties communes générales	
	A Reporter	1.497/300.000

	Report	1,497/300.000
<u>LOT Numéro SEPT MILLE HUIT CENT TRENTE</u> Le garage portant le numéro CINQ CENT situé devant l'immeuble QUATRE Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales <u>LOT Numéro SEPT MILLE HUIT CENT TRENTE</u>		3/300.000
<u>ET UN</u> Le garage portant le numéro CINQ CENT UN situé devant l'immeuble QUATRE Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales <u>LOT Numéro SEPT MILLE HUIT CENT TRENTE</u>		3/300.000
<u>DEUX</u> Le garage portant le numéro CINQ CENT DEUX, situé devant l'immeuble QUATRE Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales <u>LOT Numéro SEPT MILLE HUIT CENT TRENTE</u>		3/300.000
<u>TROIS</u> Le garage portant le numéro CINQ CENT TROIS, situé devant l'immeuble QUATRE Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales <u>LOT Numéro SEPT MILLE HUIT CENT TRENTE</u>		3/300.000
<u>QUATRE</u> Le garage portant le numéro CINQ CENT QUATRE, situé devant l'immeuble QUATRE Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales <u>LOT Numéro SEPT MILLE HUIT CENT TRENTE</u>		3/300.000
<u>CINQ</u> Le garage portant le numéro CINQ CENT CINQ, situé devant l'immeuble QUATRE Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales <u>LOT Numéro SEPT MILLE HUIT CENT TRENTE</u>		3/300.000
<u>SIX</u> Le garage portant le numéro CINQ CENT SIX, situé devant l'immeuble QUATRE Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales <u>LOT Numéro SEPT MILLE HUIT CENT TRENTE</u>		3/300.000
<u>SEPT</u> Le garage portant le numéro CINQ CENT SEPT, situé devant l'immeuble TROIS Et les trois / Trois cent millièmes du sol et des parties communes générales A Reporter		3/300.000 1,521/300.000

	Report	1.521/300.000
<u>LOT N° 100</u>	<u>SEPT MILLE HUIT CENT TRENTE</u>	
HUIT	Le tirage portant le numéro CINQ CENT	
HUIT	et six devant l'immoble TROIS	
	et les trois / trois cent millions du	
	lot et des parties communes générales	3/300.000
<u>LOT N° 101</u>	<u>SEPT MILLE HUIT CENT TRENTE</u>	
NEUF	Le tirage portant le numéro CINQ CENT	
NEUF	et six devant l'immoble TROIS	
	et les trois / trois cent millions du	
	lot et des parties communes générales	3/300.000
<u>LOT N° 102</u>	<u>SEPT MILLE HUIT CENT QUARANTE</u>	
DIX	Le tirage portant le numéro CINQ CENT	
DIX	et six devant l'immoble TROIS	
	et les trois / trois cent millions du	
	lot et des parties communes générales	3/300.000
<u>LOT N° 103</u>	<u>SEPT MILLE HUIT CENT QUARANTE</u>	
ONZE	Le tirage portant le numéro CINQ CENT	
ONZE	et six devant l'immoble DEUX	
	et les trois / trois cent millions du	
	lot et des parties communes générales	3/300.000
<u>LOT N° 104</u>	<u>SEPT MILLE HUIT CENT QUARANTE</u>	
DEUX	Le tirage portant le numéro CINQ CENT	
DEUX	et six devant l'immoble DEUX	
	et les trois / trois cent millions du	
	lot et des parties communes générales	3/300.000
<u>LOT N° 105</u>	<u>SEPT MILLE HUIT CENT QUARANTE</u>	
TROIS	Le tirage portant le numéro CINQ CENT	
TROIS	et six devant l'immoble DEUX	
	et les trois / trois cent millions du	
	lot et des parties communes générales	3/300.000
<u>LOT N° 106</u>	<u>SEPT MILLE HUIT CENT QUARANTE</u>	
QUATRE	Le tirage portant le numéro CINQ CENT	
QUATRE	et six devant l'immoble DEUX	
	et les trois / trois cent millions du	
	lot et des parties communes générales	3/300.000
<u>LOT N° 107</u>	<u>SEPT MILLE HUIT CENT QUARANTE</u>	
CINQ	Le tirage portant le numéro CINQ CENT	
CINQ	et six devant l'immoble DEUX	
	et les trois / trois cent millions du	
	lot et des parties communes générales	3/300.000
	A Reporter	1.545/300.000

Report 1.515/300.000

LOT Numéro SEPT MILLE HUIT CENT QUARANTESIX

Le garage portant le numéro CINQ CENT
SEIZE, situé devant l'immeuble DEUX
Et les trois / Trois cent millièmes du
sol et des parties communes générales

3/300.000

LOT Numéro SEPT MILLE HUIT CENT QUARANTESEPT

Le garage portant le numéro CINQ CENT
DIX SEPT, situé devant l'immeuble UN
Et les trois / Trois cent millièmes du
sol et des parties communes générales

3/300.000

LOT Numéro SEPT MILLE HUIT CENT QUARANTEHUIT

Le garage portant le numéro CINQ CENT
DIX HUIT, situé devant l'immeuble UN
Et les trois / Trois cent millièmes du
sol et des parties communes générales

3/300.000

LOT Numéro SEPT MILLE HUIT CENT QUARANTENEUF

Le garage portant le numéro CINQ CENT
DIX NEUF, situé devant l'immeuble UN
Et les trois / Trois cent millièmes du
sol et des parties communes générales

3/300.000

LOT Numéro SEPT MILLE HUIT CENT CINQUANTE

Le garage portant le numéro CINQ CENT
VINGT, situé devant l'immeuble UN
Et les trois / Trois cent millièmes du
sol et des parties communes générales

3/300.000

LOT Numéro SEPT MILLE HUIT CENT CINQUANTEET UN

Le garage portant le numéro CINQ CENT
VINGT ET UN, situé devant l'immeuble UN
Et les trois / Trois cent millièmes du
sol et des parties communes générales

3/300.000

LOT Numéro SEPT MILLE HUIT CENT CINQUANTEDEUX

Le garage portant le numéro CINQ CENT
VINGT DEUX, situé devant l'immeuble UN
Et les trois / Trois cent millièmes du
sol et des parties communes générales

3/300.000

LOT Numéro SEPT MILLE HUIT CENT CINQUANTETROIS

Le garage portant le numéro CINQ CENT
VINGT TROIS, situé devant l'immeuble UN
Et les trois / Trois cent millièmes du
sol et des parties communes générales

3/300.000

A Reporter: 1.569/300.000

Report. 1.569/300.000
TOTAL NUMERO SEPT MILLE HUIT CENT CINQUANTE

QUATRE
Dix-neuf cent mille francs à édifier et
à payer ultérieurement.
Et mille six cent trente mille francs
pour les dépenses générales. 1.001/300.000
TOTAL ETAT
DEUX MILLE CINQ CENT SOIXANTE DIX /
TROIS CENT MILLE. 2.570/300.000

CAPITALISABLE

Les immeubles dont il s'agit, figure au
cadastre de la Ville de Marseille, quartier de la
Banque, section numéro 10 de la section B, pour une superficie
de vingt cent quatre-vingt-trois ares, trente sept centi-
mètres, cadastrés sous les numéros 107 à 211.

PUBLICITE

Une expédition de la présente sera publiée au
Bureau des hypothèques de Marseille, par les soins
du Notaire soussigné, dans les délais prescrits par la
loi.

TABLEAU RECAPITULATIF DES LOTS

Les modifications apportées ci-dessus à l'état descriptif de division sont résumées dans le tableau récapitulatif ci-après, conformément à l'article soixante et onze du décret numéro 55-1350 du quinze octobre mil neuf cent cinquante cinq, modifié par le décret numéro 59-90 du sept janvier mil neuf cent cinquante neuf.

N° du lot	Niveau	Emplacement	N° du garage	Parties Communes	Observations
				Général et	
				Terrain en	
				300.000°	
7.330				2.570/300.000	supprime, remplacé par les lots 7.331 à 7.354 inclus
7.331	1er	18/10 1	1	3/300.000	Proviennent parties lot 7.330
7.332	"	"	2	3/300.000	"
7.333	"	"	3	3/300.000	"
7.334	"	"	4	3/300.000	"
7.335	"	18/10 2	5	3/300.000	"
7.336	"	"	6	3/300.000	"
7.337	"	"	7	3/300.000	"
7.338	"	"	8	3/300.000	"
7.339	"	18/10 3	9	3/300.000	"
7.340	"	"	10	3/300.000	"
7.341	"	"	11	3/300.000	"
7.342	"	"	12	3/300.000	"
7.343	"	18/10 4	13	3/300.000	"
7.344	"	"	14	3/300.000	"
7.345	"	"	15	3/300.000	"
7.346	"	"	16	3/300.000	"
7.347	"	18/10 5	17	3/300.000	"
7.348	"	"	18	3/300.000	"
7.349	"	"	19	3/300.000	"
7.350	"	"	20	3/300.000	"
7.351	"	18/10 6	21	3/300.000	"
7.352	"	"	22	3/300.000	"
7.353	"	"	23	3/300.000	"
7.354	"	"	24	3/300.000	"
7.355	"	18/10 7	25	3/300.000	"
7.356	"	"	26	3/300.000	"
7.357	"	"	27	3/300.000	"
7.358	"	"	28	3/300.000	"
			A reporter	84/300.000	

100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----

7.407:	102	Dev. 10 9:	Report 77	228/300.000	Provient partie
7.408:	"	"	78	3/300.000	lot 7.330
7.409:	"	"	79	3/300.000	"
7.410:	"	"	80	3/300.000	"
7.411:	"	Dev. 10 8:	81	3/300.000	"
7.412:	"	"	82	3/300.000	"
7.413:	"	"	83	3/300.000	"
7.414:	"	"	84	3/300.000	"
7.415:	"	"	85	3/300.000	"
7.416:	"	"	86	3/300.000	"
7.417:	"	"	87	3/300.000	"
7.418:	"	Dev. 10 7:	88	3/300.000	"
7.419:	"	"	89	3/300.000	"
7.420:	"	"	90	3/300.000	"
7.421:	"	"	91	3/300.000	"
7.422:	"	"	92	3/300.000	"
7.423:	"	"	93	3/300.000	"
7.424:	"	Dev. 10 6:	94	3/300.000	"
7.425:	"	"	95	3/300.000	"
7.426:	"	"	96	3/300.000	"
7.427:	"	"	97	3/300.000	"
7.428:	"	"	98	3/300.000	"
7.429:	"	"	99	3/300.000	"
7.430:	"	"	100	3/300.000	"
7.431:	"	Dev. 10 5:	101	3/300.000	"
7.432:	"	"	102	3/300.000	"
7.433:	"	"	103	3/300.000	"
7.434:	"	"	104	3/300.000	"
7.435:	"	"	105	3/300.000	"
7.436:	"	"	106	3/300.000	"
7.437:	"	"	107	3/300.000	"
7.438:	"	Dev. 10 4:	108	3/300.000	"
7.439:	"	"	109	3/300.000	"
7.440:	"	"	110	3/300.000	"
7.441:	"	"	111	3/300.000	"
7.442:	"	"	112	3/300.000	"
7.443:	"	"	113	3/300.000	"
7.444:	"	"	114	3/300.000	"
7.445:	"	Dev. 10 3:	115	3/300.000	"
7.446:	"	"	116	3/300.000	"
7.447:	"	"	117	3/300.000	"
7.448:	"	"	118	3/300.000	"
7.449:	"	"	119	3/300.000	"
7.450:	"	"	120	3/300.000	"
			A Reportor	360/300.000	

		300,000.00		
		3,500,000		Provienc partie
				1st 7.330
		3,000,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"
		3,300,000		"

7.496:	23mo	15/ 10 9 :	Report:	495/300.000	Provient partie
			166	3/300.000	lot 7.330
7.497:	"	"	167	3/300.000	"
7.498:	"	"	168	3/300.000	"
7.499:	"	"	169	3/300.000	"
7.500:	"	15/ 10 10:	170	3/300.000	"
7.501:	"	"	171	3/300.000	"
7.502:	"	"	172	3/300.000	"
7.503:	"	"	173	3/300.000	"
7.504:	"	15/ 10 11:	174	3/300.000	"
7.505:	"	"	175	3/300.000	"
7.506:	"	"	176	3/300.000	"
7.507:	"	"	177	3/300.000	"
7.508:	"	15/ 10 12:	178	3/300.000	"
7.509:	"	"	179	3/300.000	"
7.510:	"	"	180	3/300.000	"
7.511:	"	"	181	3/300.000	"
7.512:	"	Dev. 1012:	182	3/300.000	"
7.513:	"	"	183	3/300.000	"
7.514:	"	"	184	3/300.000	"
7.515:	"	"	185	3/300.000	"
7.516:	"	"	186	3/300.000	"
7.517:	"	"	187	3/300.000	"
7.518:	"	"	188	3/300.000	"
7.519:	"	Dev. 1011:	189	3/300.000	"
7.520:	"	"	190	3/300.000	"
7.521:	"	"	191	3/300.000	"
7.522:	"	"	192	3/300.000	"
7.523:	"	"	193	3/300.000	"
7.524:	"	"	194	3/300.000	"
7.525:	"	"	195	3/300.000	"
7.526:	"	"	196	3/300.000	"
7.527:	"	"	197	3/300.000	"
7.528:	"	Dev. 1010:	198	3/300.000	"
7.529:	"	"	199	3/300.000	"
7.530:	"	"	200	3/300.000	"
7.531:	"	"	201	3/300.000	"
7.532:	"	"	202	3/300.000	"
7.533:	"	"	203	3/300.000	"
7.534:	"	"	204	3/300.000	"
7.535:	"	"	205	3/300.000	"
7.536:	"	"	206	3/300.000	"
7.537:	"	Dev. 10 9:	207	3/300.000	"
7.538:	"	"	208	3/300.000	"
7.539:	"	"	209	3/300.000	"
7.540:	"	"	210	3/300.000	"
7.541:	"	"	211	3/300.000	"
			A Reporter:	633/300.000	

Lot 1	3/300,000	Provent partio
Lot 2	3/300,000	lot 7.330
Lot 3	3/300,000	"
Lot 4	3/300,000	"
Lot 5	3/300,000	"
Lot 6	3/300,000	"
Lot 7	3/300,000	"
Lot 8	3/300,000	"
Lot 9	3/300,000	"
Lot 10	3/300,000	"
Lot 11	3/300,000	"
Lot 12	3/300,000	"
Lot 13	3/300,000	"
Lot 14	3/300,000	"
Lot 15	3/300,000	"
Lot 16	3/300,000	"
Lot 17	3/300,000	"
Lot 18	3/300,000	"
Lot 19	3/300,000	"
Lot 20	3/300,000	"
Lot 21	3/300,000	"
Lot 22	3/300,000	"
Lot 23	3/300,000	"
Lot 24	3/300,000	"
Lot 25	3/300,000	"
Lot 26	3/300,000	"
Lot 27	3/300,000	"
Lot 28	3/300,000	"
Lot 29	3/300,000	"
Lot 30	3/300,000	"
Lot 31	3/300,000	"
Lot 32	3/300,000	"
Lot 33	3/300,000	"
Lot 34	3/300,000	"
Lot 35	3/300,000	"
Lot 36	3/300,000	"
Lot 37	3/300,000	"
Lot 38	3/300,000	"
Lot 39	3/300,000	"
Lot 40	3/300,000	"
Lot 41	3/300,000	"
Lot 42	3/300,000	"
Lot 43	3/300,000	"
Lot 44	3/300,000	"
Lot 45	3/300,000	"
Lot 46	3/300,000	"
Lot 47	3/300,000	"
Lot 48	3/300,000	"
Lot 49	3/300,000	"
Lot 50	3/300,000	"
Lot 51	3/300,000	"
Lot 52	3/300,000	"
Lot 53	3/300,000	"
Lot 54	3/300,000	"
Lot 55	3/300,000	"
Lot 56	3/300,000	"
Lot 57	3/300,000	"
Lot 58	3/300,000	"
Lot 59	3/300,000	"
Lot 60	3/300,000	"
Lot 61	3/300,000	"
Lot 62	3/300,000	"
Lot 63	3/300,000	"
Lot 64	3/300,000	"
Lot 65	3/300,000	"
Lot 66	3/300,000	"
Lot 67	3/300,000	"
Lot 68	3/300,000	"
Lot 69	3/300,000	"
Lot 70	3/300,000	"
Lot 71	3/300,000	"
Lot 72	3/300,000	"
Lot 73	3/300,000	"
Lot 74	3/300,000	"
Lot 75	3/300,000	"
Lot 76	3/300,000	"
Lot 77	3/300,000	"
Lot 78	3/300,000	"
Lot 79	3/300,000	"
Lot 80	3/300,000	"
Lot 81	3/300,000	"
Lot 82	3/300,000	"
Lot 83	3/300,000	"
Lot 84	3/300,000	"
Lot 85	3/300,000	"
Lot 86	3/300,000	"
Lot 87	3/300,000	"
Lot 88	3/300,000	"
Lot 89	3/300,000	"
Lot 90	3/300,000	"
Lot 91	3/300,000	"
Lot 92	3/300,000	"
Lot 93	3/300,000	"
Lot 94	3/300,000	"
Lot 95	3/300,000	"
Lot 96	3/300,000	"
Lot 97	3/300,000	"
Lot 98	3/300,000	"
Lot 99	3/300,000	"
Lot 100	3/300,000	"

		Report	762/300.000	Provient partie
7.585: 2dno	Duv. lo 2:	255	3/300.000	lot 7.330
7.586:	"	256	3/300.000	"
7.587:	"	257	3/300.000	"
7.588:	"	258	3/300.000	"
7.589:	"	259	3/300.000	"
7.590:	Duv. lo 1:	260	3/300.000	"
7.591:	"	261	3/300.000	"
7.592:	"	262	3/300.000	"
7.593:	"	263	3/300.000	"
7.594:	"	264	3/300.000	"
7.595:	"	265	3/300.000	"
7.596:	"	266	3/300.000	"
7.597: 3dno	18/ lo 1:	267	3/300.000	"
7.598:	"	268	3/300.000	"
7.599:	"	269	3/300.000	"
7.600:	"	270	3/300.000	"
7.601:	18/ lo 2:	271	3/300.000	"
7.602:	"	272	3/300.000	"
7.603:	"	273	3/300.000	"
7.604:	"	274	3/300.000	"
7.605:	18/ lo 3:	275	3/300.000	"
7.606:	"	276	3/300.000	"
7.607:	"	277	3/300.000	"
7.608:	"	278	3/300.000	"
7.609:	18/ lo 4:	279	3/300.000	"
7.610:	"	280	3/300.000	"
7.611:	"	281	3/300.000	"
7.612:	"	282	3/300.000	"
7.613:	18/ lo 5:	283	3/300.000	"
7.614:	"	284	3/300.000	"
7.615:	"	285	3/300.000	"
7.616:	"	286	3/300.000	"
7.617:	18/ lo 6:	287	3/300.000	"
7.618:	"	288	3/300.000	"
7.619:	"	289	3/300.000	"
7.620:	"	290	3/300.000	"
7.621:	18/ lo 7:	291	3/300.000	"
7.622:	"	292	3/300.000	"
7.623:	"	293	3/300.000	"
7.624:	"	294	3/300.000	"
7.625:	18/ lo 8:	295	3/300.000	"
7.626:	"	296	3/300.000	"
7.627:	"	297	3/300.000	"
7.628:	"	298	3/300.000	"
		A Reporter:	894/300.000	

41^e role

01	01/01/10	001	3/300,000	1	
02	01/01/10	002	3/300,000	1	Proviient partie
03	01/01/10	003	3/300,000	1	lot 7,330
04	01/01/10	004	3/300,000	1	"
05	01/01/10	005	3/300,000	1	"
06	01/01/10	006	3/300,000	1	"
07	01/01/10	007	3/300,000	1	"
08	01/01/10	008	3/300,000	1	"
09	01/01/10	009	3/300,000	1	"
10	01/01/10	010	3/300,000	1	"
11	01/01/10	011	3/300,000	1	"
12	01/01/10	012	3/300,000	1	"
13	01/01/10	013	3/300,000	1	"
14	01/01/10	014	3/300,000	1	"
15	01/01/10	015	3/300,000	1	"
16	01/01/10	016	3/300,000	1	"
17	01/01/10	017	3/300,000	1	"
18	01/01/10	018	3/300,000	1	"
19	01/01/10	019	3/300,000	1	"
20	01/01/10	020	3/300,000	1	"
21	01/01/10	021	3/300,000	1	"
22	01/01/10	022	3/300,000	1	"
23	01/01/10	023	3/300,000	1	"
24	01/01/10	024	3/300,000	1	"
25	01/01/10	025	3/300,000	1	"
26	01/01/10	026	3/300,000	1	"
27	01/01/10	027	3/300,000	1	"
28	01/01/10	028	3/300,000	1	"
29	01/01/10	029	3/300,000	1	"
30	01/01/10	030	3/300,000	1	"
31	01/01/10	031	3/300,000	1	"
32	01/01/10	032	3/300,000	1	"
33	01/01/10	033	3/300,000	1	"
34	01/01/10	034	3/300,000	1	"
35	01/01/10	035	3/300,000	1	"
36	01/01/10	036	3/300,000	1	"
37	01/01/10	037	3/300,000	1	"
38	01/01/10	038	3/300,000	1	"
39	01/01/10	039	3/300,000	1	"
40	01/01/10	040	3/300,000	1	"
41	01/01/10	041	3/300,000	1	"
42	01/01/10	042	3/300,000	1	"
43	01/01/10	043	3/300,000	1	"
44	01/01/10	044	3/300,000	1	"
45	01/01/10	045	3/300,000	1	"
46	01/01/10	046	3/300,000	1	"
47	01/01/10	047	3/300,000	1	"
48	01/01/10	048	3/300,000	1	"
49	01/01/10	049	3/300,000	1	"
50	01/01/10	050	3/300,000	1	"
51	01/01/10	051	3/300,000	1	"
52	01/01/10	052	3/300,000	1	"
53	01/01/10	053	3/300,000	1	"
54	01/01/10	054	3/300,000	1	"
55	01/01/10	055	3/300,000	1	"
56	01/01/10	056	3/300,000	1	"
57	01/01/10	057	3/300,000	1	"
58	01/01/10	058	3/300,000	1	"
59	01/01/10	059	3/300,000	1	"
60	01/01/10	060	3/300,000	1	"
61	01/01/10	061	3/300,000	1	"
62	01/01/10	062	3/300,000	1	"
63	01/01/10	063	3/300,000	1	"
64	01/01/10	064	3/300,000	1	"
65	01/01/10	065	3/300,000	1	"
66	01/01/10	066	3/300,000	1	"
67	01/01/10	067	3/300,000	1	"
68	01/01/10	068	3/300,000	1	"
69	01/01/10	069	3/300,000	1	"
70	01/01/10	070	3/300,000	1	"
71	01/01/10	071	3/300,000	1	"
72	01/01/10	072	3/300,000	1	"
73	01/01/10	073	3/300,000	1	"
74	01/01/10	074	3/300,000	1	"
75	01/01/10	075	3/300,000	1	"
76	01/01/10	076	3/300,000	1	"
77	01/01/10	077	3/300,000	1	"
78	01/01/10	078	3/300,000	1	"
79	01/01/10	079	3/300,000	1	"
80	01/01/10	080	3/300,000	1	"
81	01/01/10	081	3/300,000	1	"
82	01/01/10	082	3/300,000	1	"
83	01/01/10	083	3/300,000	1	"
84	01/01/10	084	3/300,000	1	"
85	01/01/10	085	3/300,000	1	"
86	01/01/10	086	3/300,000	1	"
87	01/01/10	087	3/300,000	1	"
88	01/01/10	088	3/300,000	1	"
89	01/01/10	089	3/300,000	1	"
90	01/01/10	090	3/300,000	1	"
91	01/01/10	091	3/300,000	1	"
92	01/01/10	092	3/300,000	1	"
93	01/01/10	093	3/300,000	1	"
94	01/01/10	094	3/300,000	1	"
95	01/01/10	095	3/300,000	1	"
96	01/01/10	096	3/300,000	1	"
97	01/01/10	097	3/300,000	1	"
98	01/01/10	098	3/300,000	1	"
99	01/01/10	099	3/300,000	1	"
100	01/01/10	100	3/300,000	1	"
101	01/01/10	101	3/300,000	1	"
102	01/01/10	102	3/300,000	1	"
103	01/01/10	103	3/300,000	1	"
104	01/01/10	104	3/300,000	1	"
105	01/01/10	105	3/300,000	1	"
106	01/01/10	106	3/300,000	1	"
107	01/01/10	107	3/300,000	1	"
108	01/01/10	108	3/300,000	1	"
109	01/01/10	109	3/300,000	1	"
110	01/01/10	110	3/300,000	1	"
111	01/01/10	111	3/300,000	1	"
112	01/01/10	112	3/300,000	1	"
113	01/01/10	113	3/300,000	1	"
114	01/01/10	114	3/300,000	1	"
115	01/01/10	115	3/300,000	1	"
116	01/01/10	116	3/300,000	1	"
117	01/01/10	117	3/300,000	1	"
118	01/01/10	118	3/300,000	1	"
119	01/01/10	119	3/300,000	1	"
120	01/01/10	120	3/300,000	1	"
121	01/01/10	121	3/300,000	1	"
122	01/01/10	122	3/300,000	1	"
123	01/01/10	123	3/300,000	1	"
124	01/01/10	124	3/300,000	1	"
125	01/01/10	125	3/300,000	1	"
126	01/01/10	126	3/300,000	1	"
127	01/01/10	127	3/300,000	1	"
128	01/01/10	128	3/300,000	1	"
129	01/01/10	129	3/300,000	1	"
130	01/01/10	130	3/300,000	1	"
131	01/01/10	131	3/300,000	1	"
132	01/01/10	132	3/300,000	1	"
133	01/01/10	133	3/300,000	1	"
134	01/01/10	134	3/300,000	1	"
135	01/01/10	135	3/300,000	1	"
136	01/01/10	136	3/300,000	1	"
137	01/01/10	137	3/300,000	1	"
138	01/01/10	138	3/300,000	1	"
139	01/01/10	139	3/300,000	1	"
140	01/01/10	140	3/300,000	1	"
141	01/01/10	141	3/300,000	1	"
142	01/01/10	142	3/300,000	1	"
143	01/01/10	143	3/300,000	1	"
144	01/01/10	144	3/300,000	1	"
145	01/01/10	145	3/300,000	1	"
146	01/01/10	146	3/300,000	1	"
147	01/01/10	147	3/300,000	1	"
148	01/01/10	148	3/300,000	1	"
149	01/01/10	149	3/300,000	1	"
150	01/01/10	150	3/300,000	1	"
151	01/01/10	151	3/300,000	1	"
152	01/01/10	152	3/300,000	1	"
153	01/01/10	153	3/300,000	1	"
154	01/01/10	154	3/300,000	1	"
155	01/01/10	155	3/300,000	1	"
156	01/01/10	156	3/300,000	1	"
157	01/01/10	157	3/300,000	1	"
158	01/01/10	158	3/300,000	1	"
159	01/01/10	159	3/300,000	1	"
160	01/01/10	160	3/300,000	1	"
161	01/01/10	161	3/300,000	1	"
162	01/01/10	162	3/300,000	1	"
163	01/01/10	163	3/300,000	1	"
164	01/01/10	164	3/300,000	1	"
165	01/01/10	165	3/300,000	1	"
166	01/01/10	166	3/300,000	1	"
167	01/01/10	167	3/300,000	1	"
168	01/01/10	168	3/300,000	1	"
169	01/01/10	169	3/300,000	1	"
170	01/01/10	170	3/300,000	1	"
171	01/01/10	171	3/300,000	1	"
172	01/01/10	172	3/300,000	1	"
173	01/01/10	173	3/300,000	1	"
174	01/01/10	174	3/300,000	1	"
175	01/01/10	175	3/300,000	1	"
176	01/01/10	176	3/300,000	1	"
177	01/01/10	177	3/300,000	1	"
178	01/01/10	178	3/300,000	1	"
179	01/01/10	179	3/300,000	1	"
180	01/01/10	180	3/300,000	1	"
181	01/01/10	181	3/300,000	1	"
182	01/01/10	182	3/300,000	1	"
183	01/01/10	183	3/300,000	1	"
184	01/01/10	184	3/300,000	1	"
185	01/01/10	185	3/300,000	1	"
186	01/01/10	186	3/300,000	1	"
187	01/01/10	187	3/300,000	1	"
188	01/01/10	188	3/300,000	1	"
189	01/01/10	189	3/300,000	1	"
190	01/01/10	190	3/300,000	1	"
191	01/01/10	191	3/300,000	1	"
192	01/01/10	192	3/300,000	1	"
193	01/01/10	193	3/300,000	1	"
194	01/01/10	194	3/300,000	1	"
195	01/01/10	195	3/300,000	1	"
196	01/01/10	196	3/300,000	1	"
197	01/01/10	197	3/300,000	1	"
198	01/01/10	198	3/300,000	1	"
199	01/01/10	199	3/300,000	1	"
200	01/01/10	200	3/300,000	1	"
201	01/01/10	201	3/300,000	1	"
202	01/01/10	202	3/300,000	1	"
203	01/01/10	203	3/300,000	1	"
204	01/01/10	204	3/300,000	1	"
205	01/01/10	205	3/300,000	1	"
206	01/01/10	206	3/300,000	1	"
207	01/01/10	207	3/300,000	1	"
208	01/01/10	208	3/300,000	1	"
209	01/01/10	209	3/300,000	1	"
210	01/01/10	210	3/300,000	1	"
211	01/01/10	211	3/300,000	1	"
212	01/01/10	212	3/300,000	1	"
213	01/01/10	213	3/300,000	1	"
214	01/01/10	214	3/300,000	1	"
215	01/01/10	215	3/300,000	1	"

			Report	1.032/300.000	Provioint partie
7.675:	3ème	Dev. 8:	345	3/300.000	lot 7.330
7.676:	"	"	346	3/300.000	"
7.677:	"	"	347	3/300.000	"
7.678:	"	"	348	3/300.000	"
7.679:	"	"	349	3/300.000	"
7.680:	"	"	350	3/300.000	"
7.681:	"	"	351	3/300.000	"
7.682:	"	Dev. 7:	352	3/300.000	"
7.683:	"	"	353	3/300.000	"
7.684:	"	"	354	3/300.000	"
7.685:	"	"	355	3/300.000	"
7.686:	"	"	356	3/300.000	"
7.687:	"	"	357	3/300.000	"
7.688:	"	Dev. 6:	358	3/300.000	"
7.689:	"	"	359	3/300.000	"
7.690:	"	"	360	3/300.000	"
7.691:	"	"	361	3/300.000	"
7.692:	"	"	362	3/300.000	"
7.693:	"	"	363	3/300.000	"
7.694:	"	"	364	3/300.000	"
7.695:	"	Dev. 5:	365	3/300.000	"
7.696:	"	"	366	3/300.000	"
7.697:	"	"	367	3/300.000	"
7.698:	"	"	368	3/300.000	"
7.699:	"	"	369	3/300.000	"
7.700:	"	"	370	3/300.000	"
7.701:	"	"	371	3/300.000	"
7.702:	"	Dev. 4:	372	3/300.000	"
7.703:	"	"	373	3/300.000	"
7.704:	"	"	374	3/300.000	"
7.705:	"	"	375	3/300.000	"
7.706:	"	"	376	3/300.000	"
7.707:	"	"	377	3/300.000	"
7.708:	"	"	378	3/300.000	"
7.709:	"	Dev. 3:	379	3/300.000	"
7.710:	"	"	380	3/300.000	"
7.711:	"	"	381	3/300.000	"
7.712:	"	"	382	3/300.000	"
7.713:	"	"	383	3/300.000	"
7.714:	"	"	384	3/300.000	"
7.715:	"	Dev. 2:	385	3/300.000	"
7.716:	"	"	386	3/300.000	"
7.717:	"	"	387	3/300.000	"
7.718:	"	"	388	3/300.000	"
7.719:	"	"	389	3/300.000	"
7.720:	"	"	390	3/300.000	"
A Reporter: 1.170/300.000					

42 e 2012

Lot	Designation	Quantity	Unit Price	Total
21	36ms Dovele	170	300,000	51,000,000
22	"	3	300,000	900,000
23	"	3	300,000	900,000
24	"	3	300,000	900,000
25	"	3	300,000	900,000
26	"	3	300,000	900,000
27	"	3	300,000	900,000
28	"	3	300,000	900,000
29	"	3	300,000	900,000
30	"	3	300,000	900,000
31	"	3	300,000	900,000
32	"	3	300,000	900,000
33	"	3	300,000	900,000
34	"	3	300,000	900,000
35	"	3	300,000	900,000
36	"	3	300,000	900,000
37	"	3	300,000	900,000
38	"	3	300,000	900,000
39	"	3	300,000	900,000
40	"	3	300,000	900,000
41	"	3	300,000	900,000
42	"	3	300,000	900,000
43	"	3	300,000	900,000
44	"	3	300,000	900,000
45	"	3	300,000	900,000
46	"	3	300,000	900,000
47	"	3	300,000	900,000
48	"	3	300,000	900,000
49	"	3	300,000	900,000
50	"	3	300,000	900,000
51	"	3	300,000	900,000
52	"	3	300,000	900,000
53	"	3	300,000	900,000
54	"	3	300,000	900,000
55	"	3	300,000	900,000
56	"	3	300,000	900,000
57	"	3	300,000	900,000
58	"	3	300,000	900,000
59	"	3	300,000	900,000
60	"	3	300,000	900,000
61	"	3	300,000	900,000
62	"	3	300,000	900,000
63	"	3	300,000	900,000
64	"	3	300,000	900,000
65	"	3	300,000	900,000
66	"	3	300,000	900,000
67	"	3	300,000	900,000
68	"	3	300,000	900,000
69	"	3	300,000	900,000
70	"	3	300,000	900,000
71	"	3	300,000	900,000
72	"	3	300,000	900,000
73	"	3	300,000	900,000
74	"	3	300,000	900,000
75	"	3	300,000	900,000
76	"	3	300,000	900,000
77	"	3	300,000	900,000
78	"	3	300,000	900,000
79	"	3	300,000	900,000
80	"	3	300,000	900,000
81	"	3	300,000	900,000
82	"	3	300,000	900,000
83	"	3	300,000	900,000
84	"	3	300,000	900,000
85	"	3	300,000	900,000
86	"	3	300,000	900,000
87	"	3	300,000	900,000
88	"	3	300,000	900,000
89	"	3	300,000	900,000
90	"	3	300,000	900,000
91	"	3	300,000	900,000
92	"	3	300,000	900,000
93	"	3	300,000	900,000
94	"	3	300,000	900,000
95	"	3	300,0	

	Report	1,305/300.000	Provient partie
7.766: hema 3/ 10 11:	h36	3/300.000	lot 7.330
7.767:	h37	3/300.000	"
7.768:	h38	3/300.000	"
7.769:	h39	3/300.000	"
7.770:	h40	3/300.000	"
7.771:	h41	3/300.000	"
7.772:	h42	3/300.000	"
7.773:	h43	3/300.000	"
7.774:	h44	3/300.000	"
7.775:	h45	3/300.000	"
7.776:	h46	3/300.000	"
7.777:	h47	3/300.000	"
7.778:	h48	3/300.000	"
7.779:	h49	3/300.000	"
7.780:	h50	3/300.000	"
7.781:	h51	3/300.000	"
7.782:	h52	3/300.000	"
7.783:	h53	3/300.000	"
7.784:	h54	3/300.000	"
7.785:	h55	3/300.000	"
7.786:	h56	3/300.000	"
7.787:	h57	3/300.000	"
7.788:	h58	3/300.000	"
7.789:	h59	3/300.000	"
7.790:	h60	3/300.000	"
7.791:	h61	3/300.000	"
7.792:	h62	3/300.000	"
7.793:	h63	3/300.000	"
7.794:	h64	3/300.000	"
7.795:	h65	3/300.000	"
7.796:	h66	3/300.000	"
7.797:	h67	3/300.000	"
7.798:	h68	3/300.000	"
7.799:	h69	3/300.000	"
7.800:	h70	3/300.000	"
7.801:	h71	3/300.000	"
7.802:	h72	3/300.000	"
7.803:	h73	3/300.000	"
7.804:	h74	3/300.000	"
7.805:	h75	3/300.000	"
7.806:	h76	3/300.000	"
7.807:	h77	3/300.000	"
7.808:	h78	3/300.000	"
7.809:	h79	3/300.000	"
A Reportor		h37/300.000	

100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	
-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	--

POUVOIRS

En outre, le comparant donne tous pouvoirs à
 - Monsieur Roger DELSERAY, Principal Clerc de Notaire
 demourant à Marseille, 215 avenue du Prado,
 - et à Monsieur Alexandre DERHI, Clerc de Notaire,
 demourant à Marseille, 13 rue Fontange,

Avec faculté pour eux d'agir ensemble ou séparément,
 pour produire à Monsieur le Conservateur du Deuxième Bureau
 des Hypothèques de Marseille, les justifications qu'il pour-
 rait réclamer, signer les actes complémentaires ou rectifica-
 tifs, qu'il serait éventuellement utile d'établir, ou toute
 origine de propriété complémentaire, qu'il y aurait lieu de
 déposer au rang des minutes de Maître Denis ROUSSET ROUVIERE
 administrateur de l'étude de Maître Jacques LACHAMP.

MENTION

Mention des présentes ont consentie partout où
 besoin sera.

DOIT ACTE

Fait et passé à Marseille, 8 rue Papère,
 Et reçu aux minutes de Maître ROUSSET ROUVIERE, admi-
 nistrateur de l'étude de Maître LACHAMP,
 Et après lecture faite, le comparant a signé avec le
 Notaire.

Suivent les signatures et la mention d'enregistrement
 Enregistré à Marseille AC 2 1616 octobre 1969
 Volume 896 Bordereau n° 2442/2
 Reçu: CINQUANTE FRANCS

Le Receveur signe: l. lisible

LE SOLLICITEUR, Maître Denis ROUSSET ROUVIERE, notaire à
 Marseille, agissant en qualité d'administrateur de l'étude de
 Maître Jacques LACHAMP, notaire à Marseille, 8 rue Papère, certifie
 le présent extrait exactement collationné et conforme à la minute
 et à l'expédition continue à recevoir la mention de publicité ou
 quarante quatre roles sans renvoi, ni mot nul.

IL CERTIFIE que l'identité complète des parties dénommées
 dans le présent document telle qu'elle est indiquée en tête à la
 suite de leur nom ou dénomination lui a été régulièrement justifiée
 sur : en ce qui concerne la SOCIÉTÉ LA ROUVIERE sur le vu d'une
 copie de son immatriculation au registre du Commerce délivré par
 le greffier du Tribunal de Commerce de Marseille depuis moins de
 six mois.



